

Préfectures de Seine-St-Denis et du Val-de-Marne

Arrêté interpréfectoral du 29 mai 2009

Enquête préalable à la DUP

Acquisition des 278 ha du Bois St Martin

par la Région Ile de France, agissant par l'Agence des Espaces Verts (211 ha)

et la commune de Noisy-le Grand (67 ha)

pour la constitution de réserves foncières pour la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti
ou non bâti et des espaces naturels

Enquête conjointe à l'enquête parcellaire pour l'acquisition de 278 ha

à Noisy-le-Grand et Villiers-sur-Marne

du 17 juin au 17 juillet 2009

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

octobre 2009

Commissaire enquêteur : Yves Egal

E09000046/95

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

TABLE DES MATIÈRES

1.	GÉNÉRALITÉS	3
1.1.	Objet de l'enquête	3
1.2.	Cadre juridique de l'enquête	3
1.3.	Description du projet a l'enquête	5
2.	ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	6
2.1.	Désignation et arrêté préfectoral	6
2.2.	Publicité de l'enquête	6
2.3.	Documents mis à la disposition du public	7
2.4.	Permanences	7
2.5.	Registres d'enquête	7
2.6.	Clôture de l'enquête et courriers électroniques	8
2.7.	Observations du public	8
2.8.	Visites du site du projet et de ses environs	10
2.9.	Conclusion du déroulement de l'enquête	11
3.	ANALYSE DES OBSERVATIONS	12
3.1.	Thèmes abordés	12
3.2.	Thème 1 : Période, durée et publicité de l'enquête	13
3.3.	Thème 2 : Principe de l'ouverture au public	14
3.4.	Thème 3 : Protection de la nature et gestion de la forêt	17
3.5.	Thème 4 : Compatibilité entre ouverture et protection du biotope	22
3.6.	Thème 5 : Activités, nuisances et protection de la biodiversité	23
3.7.	Thème 6 : L'expropriation	27
3.8.	Thème 7 : Les alternatives	28
	ANNEXES	32

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Objet de l'enquête

Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique relative à l'acquisition de terrains situés sur les territoires de Noisy-le-Grand et de Villiers-sur-Marne, d'une superficie de 278 ha environ, dépendant du Bois-St-Martin, nécessaires à la constitution de réserves foncières pour la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et des espaces naturels.

Cette enquête est conjointe avec l'enquête parcellaire relative à l'acquisition de ces terrains au profit de la Région Ile-de-France, agissant par l'Agence des Espaces Verts, et de la ville de Noisy-le-Grand. L'acquisition est réalisée par l'AFTRP (agence foncière et technique de la région parisienne) pour le compte de la région Ile-de-France et de la commune de Noisy-le-Grand.

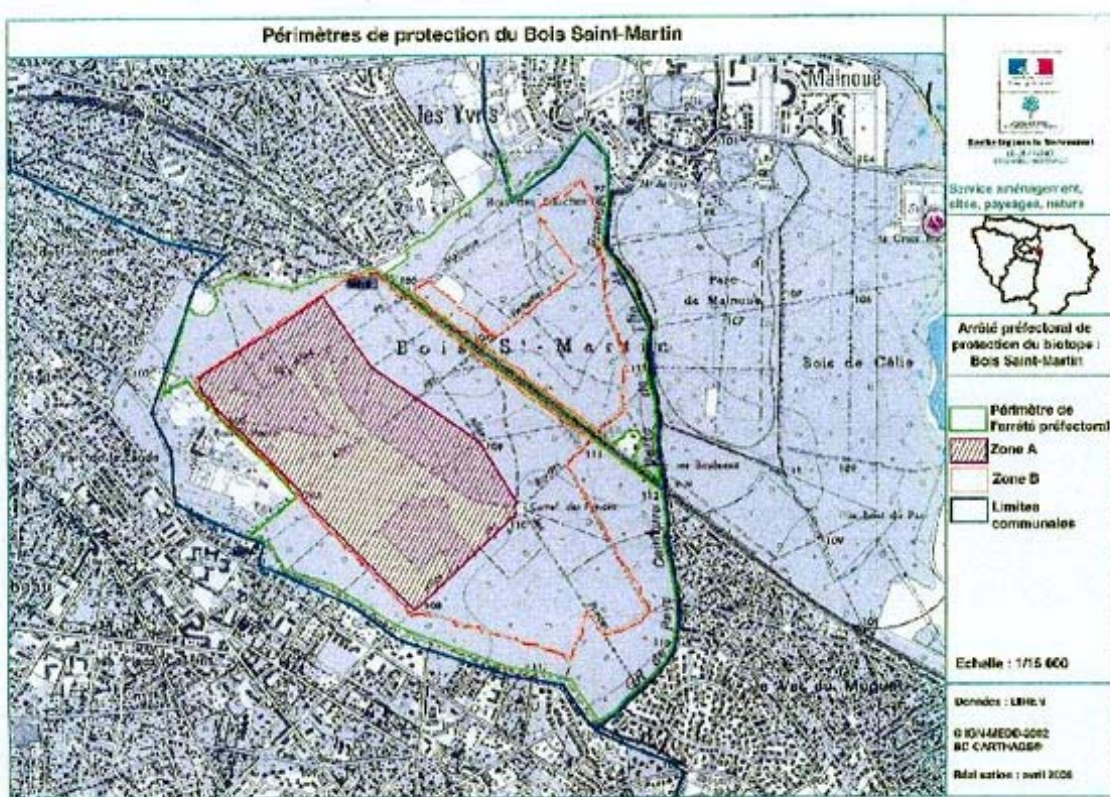
1.2. Cadre juridique de l'enquête

Le projet doit notamment prendre en compte :

- textes généraux : code général des collectivités territoriales (art. R4413-1 alinéa 1), codes de l'urbanisme (art. L300-1 et L221-1), de l'expropriation pour cause d'utilité publique, de l'environnement, code rural,
- délibération du 19 octobre 1973 du conseil municipal de Noisy le Grand demandant la création d'une ZAD (zone d'aménagement différé) afin d'assurer la sauvegarde du Bois St Martin,
- délibération du 19 décembre 1973 du District de la Région Parisienne décidant l'ouverture de crédits en vue de l'acquisition de forêts, dont le Bois St Martin,
- arrêté du 9 janvier 1974 du préfet de Seine St Denis créant cette ZAD, qui a expiré,
- loi 85-729 du 18 juillet 1985, relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, et ses décrets d'application des 14 mars 1986 et 22 avril 1987, qui habilite les collectivités territoriales ou locales à acquérir des immeubles, au besoin par voie d'expropriation, pour constituer des réserves foncières en vue de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels,
- schéma directeur de la région Ile de France (SDRIF) de 1994, qui situe le Bois St Martin en zone à vocation naturelle, constituée essentiellement de bois et d'espace paysager,
- délibération des 7 mars et 27 juin 1996 du conseil municipal de Noisy le Grand, approuvant le principe d'une ouverture du Bois St Martin au public et demandant au conseil général de Seine St Denis (CG93) d'instaurer sur l'ensemble du massif une zone de préemption au titre des Espaces naturels sensibles (ENS) du département et de déléguer le droit de préemption à l'agence des espaces verts de la région IdF (AEV),
- délibération du 6 mai 1997 du CG93, créant, au titre des ENS, une zone de préemption sur le Bois St Martin, destiné à être ouvert au public, et déléguant le droit de préemption à l'AEV,
- loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée, relative à la solidarité et au renouvellement urbain, qui instaure le PLU à la place du POS?
- loi 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité,
- délibération du 26 septembre 2002 du conseil régional, étendant le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) du Bois St Martin aux communes du Plessis-Trévisé et de Villiers sur Marne, et décidant de recourir à la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) en vue de procéder à l'expropriation des propriétaires à défaut d'accord amiable,

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

- délibérations des 29 septembre et 9 octobre 2003 des conseils municipaux respectivement de Villiers et Noisy autorisant l'AEV à engager la procédure de DUP, en vue de l'ouverture au public du Bois St Martin (pas de délibération au Plessis),
- délibération du 27 novembre 2003 du conseil municipal de Noisy décidant de recourir à la procédure de DUP pour les 106 ha que la commune souhaitait acquérir,
- arrêté interpréfectoral du 22 mars 2004 prescrivant ouverture de l'enquête publique préalable à la DUP, qui s'est déroulée du 19 avril au 25 mai 2004 et a été prorogée au 2 juin 2004 (avis favorable du commissaire enquêteur M. Laurent Franchette, avec 3 réserves),
- lettre du 1^{er} juin 2005 des préfets de Seine St Denis et du Val de Marne décidant de ne pas prononcer la DUP,
- délibération du 2 mars 2006 du conseil municipal de Noisy réitérant son avis favorable au lancement d'une procédure de DUP en vue de l'acquisition par voie d'expropriation par la région IdF, agissant par l'AEV, d'une partie du Bois St Martin,
- délibération du 17 mars 2006 de la région décidant de recourir à la procédure de DUP,
- délibération du 26 juin 2006 du conseil municipal de Villiers émettant un avis favorable à la DUP,
- arrêté du 29 septembre 2006 du préfet de Seine St Denis, Jean-François Cordet, instituant la protection du biotope du Bois St Martin sur la commune de Noisy, et dit arrêté de protection de biotope (APB),



Périmètres de protection du Bois St Martin - source Dir. Rég. de l'environnement IdF avril 2006

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

- délibération du 12 octobre 2006 du conseil municipal de Noisy décidant de recourir à la procédure de DUP pour les 67 ha (au lieu des 106 ha du précédent projet) que la commune souhaitait acquérir. Pas de délibération au Plessis-Tréville,
- lettre du 29 janvier 2008 du préfet de Seine St Denis à l'AEV, expliquant pourquoi la demande de modification de l'APB, formulée le 11 octobre 2006 par l'AEV et la mairie de Noisy le Grand, était incompatible avec les objectifs de conservation du patrimoine du Bois St Martin
- arrêté interpréfectoral du 29 mai 2009 prescrivant l'enquête publique préalable à la DUP du 17 juin au 17 juillet 2009,
- mémoire en désistement adressé le 23 juillet 2009 par la commune de Noisy au TA de Cergy-Pontoise, afin de se désister de sa requête tendant à l'annulation de l'APB du 29 septembre 2006 sur le Bois St Martin.

1.3. Description du projet a l'enquête

Acquisition de 278 ha environ du Bois St Martin, 273 ha sur la commune de Noisy-le-Grand (93), dont 67 ha environ pour elle-même, et 5 ha sur celle de Villiers-sur-Marne (94), laissant les 5 ha du Plessis-Tréville aux propriétaires du Bois-St-Martin, l'indivision Petiet.

Soit l'acquisition de 211 ha environ par l'Agence des espaces verts de la région Ile de France (AEV) pour le compte de la région IdF, et 67 ha environ par la commune de Noisy le Grand.

Aucune limite physique ne distinguera les espaces appartenant à Noisy et à la région (ni entre les catégories d'espace - zones A et B de l'APB, zone périphérique de 100 à 200 m - pour ne pas gêner la vie animale, selon le maire de Noisy : il faudra donc matérialiser d'une manière ou d'une autre ces limites)

L'ensemble du massif sera géré par l'AEV qui confiera la gestion du massif boisé et de la prairie centrale à des prestataires extérieurs (ONF pour la forêt, par exemple). Les espaces bâtis et leurs espaces extérieurs en lisière de la prairie seront gérés par la mairie de Noisy.

Des activités de découverte de la nature et du biotope seront organisées dans les bâtiments pour permettre au plus grand nombre de découvrir les richesses du site : promenades encadrées dans la zone B de l'arrêté de biotope, observation à distance de la zone A (prairie) et des pratiques traditionnelles de fauche et d'entretien.

Dans les bâtiments, seront donc aménagés, pour les scolaires et le grand public, des lieux de rencontres thématiques avec des spécialistes (conférences), des ateliers pédagogiques (faune, flore, activités traditionnelles agricoles et forestières, histoire du Bois, eau, écologie, énergies renouvelables), un espace muséographique (maquettes, diaporama, vidéo), ainsi que les locaux d'accueil des services de gestion, entretien et protection du Bois.

Dans les bâtiments et en extérieur, seront aménagés les équipements pour les activités de loisir et détente : ferme pédagogique, poney club, ferme hippique, parcours d'accrobranche, parcours santé.

Le prix estimé des acquisitions est de

- **4 M€** pour la partie acquise par Noisy le Grand,
- **3,6 M€** pour la partie acquise par la région IdF (AEV).

2. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

2.1. Désignation et arrêté préfectoral

J'ai été désigné le 16 avril 2009, par ordonnance du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, comme commissaire enquêteur pour les enquêtes publiques conjointes en objet (enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire pour l'acquisition de la propriété dénommée "Bois St Martin", sur le territoire des communes de Noisy le Grand (93) et Villiers sur Marne (94) par l'AFTRP).

Après que j'ai proposé les dates de l'enquête et de mes permanences sur les lieux de l'enquête, les préfets de Seine St Denis et du Val de Marne ont signé l'arrêté interpréfectoral n° 09 1414 du 29 mai 2009, prescrivant l'enquête publique du mercredi 17 juin au vendredi 17 juillet 2009

2.2. Publicité de l'enquête

L'avis au public annonçant l'enquête a fait l'objet des affichages réglementaires, huit jours au moins avant le début des enquêtes et pendant toute la durée de celles-ci, dans les mairies de Noisy le Grand et Villiers sur Marne et au voisinage du lieu de l'opération, aussi bien sur les communes concernées par l'enquête que sur les communes riveraines du Bois St Martin. Je l'ai vérifié, et les maires l'attestent dans les certificats d'affichage en annexe.

Une annonce légale d'avis d'enquêtes conjointes, reprenant les principales modalités de l'arrêté préfectoral, a été publiée à 2 reprises, dans les journaux et hebdomadaire suivants (la loi impose que l'avis paraisse dans deux publications locales ou régionales 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et à nouveau dans les 8 premiers jours de celles-ci) :

Annonces légales	1 ^{ère} parution	2 ^{ème} parution
• Le Parisien Editions 93 et 94	5 juin 2009	18 juin 2009
• L'Humanité	5 juin 2009	1 ^{er} juillet 2009
Echo d'Ile-de-France 92, 93, 94 (hebdo)	4 juin 2009	18 juin 2009

Dans chacun de ces journaux, l'annonce était très visible : sur toute la page en hauteur, au moins la moitié de la page en largeur.

De plus, *Le mensuel de Noisy-le-Grand*, *Noisy magazine* de juillet 2009 a publié un avis d'enquêtes publiques en page 15, avec jours, dates et lieux de l'enquête et des permanences du commissaire enquêteur. Un avis similaire a été publié sur le site Internet de Noisy-le-Grand.

Il est à noter que les lieux d'enquête étaient mal précisés, car dans les deux communes l'enquête avait lieu dans le service Urbanisme. Celui-ci est à deux pas de la mairie à Noisy, d'où il est facile de s'y rendre en cinq minutes, mais à Villiers les services techniques sont à l'annexe CMAT, 10 chemin des Ponceaux, à 900 m à pied de la mairie dans un lieu peu connu de la population. De plus, il n'était pas indiqué sur les avis et annonces qu'à Villiers, ces services étaient fermés le samedi en juillet, c'est à dire pour 2 samedis de l'enquête.

2.3. Documents mis à la disposition du public

Les dossiers mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête DUP étaient composés des documents suivants aussi bien à Villiers, qu'à Noisy :

- Notice explicative (15 p.)
- Plan de situation
- Périmètre délimitant les immeubles à exproprier (plan format A1, 59,4x84 cm)
- Estimation sommaire des acquisitions à réaliser (1 p.)

Des associations ont demandé et obtenu ces documents, soit auprès de la préfecture de Seine St Denis (contre 3,15 €), soit auprès de l'une ou l'autre des mairies de Villiers et Noisy.

L'association RENARD a demandé (obs. 26, 60, 87 à Villiers) que soient joints au dossier d'enquête divers documents : APB, demande de modification de l'APB par Noisy et l'AEV, compte rendu d'examen de cette demande par la CDNPS (commission départementale de la nature, des paysages et des sites), lettre de réponse du préfet du 93, numéro de requête et moyens d'annulation de l'APB soulevés par Noisy, extraits du PLU de Noisy (graphique et règlement).

Je n'ai pas jugé nécessaire de faire ajouter ces documents au dossier, tout en appréciant que leur existence soit dûment notée dans des observations et que j'aie pu en recevoir une copie de presque tous pour la rédaction du présent rapport.

2.4. Permanences

Mes permanences se sont tenues à la mairie de Noisy le Grand (service Urbanisme)°:

- le mercredi 17 juin 2009 de 9h à 12h
- le mardi 30 juin 2009 de 9h à 12h
- le vendredi 17 juillet 2009 de 14h à 17h,

et à Villiers sur Marne (service Urbanisme) :

- le mercredi 17 juin 2009 de 9h à 12h
- le mardi 30 juin 2009 de 9h à 12h
- le vendredi 17 juillet 2009 de 14h à 17h.

L'affluence a été grande à mes 3 permanences dans chaque mairie (service Urbanisme) et les salles d'abord trop petites.

A Villiers, dès la première permanence, une grande salle a pu m'être affectée après que le public a manifesté un fort mécontentement devant l'exiguïté de la première salle mise à ma disposition. J'ai pu ensuite répondre à toutes les questions d'un nombreux auditoire (plusieurs dizaines de personnes quasiment continuellement lors de mes trois permanences) et tous ceux qui désiraient me rencontrer ont pu le faire. Lors d'une permanence, une équipe de télévision, à la demande d'un des habitants, a demandé à filmer la salle et les participants à ma permanence, ce que j'ai refusé.

A Noisy, le public, moins nombreux, est surtout venu pour écrire dans les registres ou déposer un courrier ou des formulaires de pétitions, mais j'ai dû recevoir le public par petits groupes dans une trop petite salle, ce qui a obligé certains à de longues attentes, voire dissuadé parfois.

2.5. Registres d'enquête

J'avais paraphé un registre par lieu d'enquête lors de ma réunion d'information à l'AFTRP (le 10 juin), mais la commune de Noisy avait prévu un grand nombre de registres, que j'ai pu parapher lors de ma première permanence, puis les suivantes au fur et à mesure des besoins. Finalement, **11** registres ont été utilisés.

Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009

A Villiers, le personnel, sans douter moins habitué des enquêtes publiques, a attendu que le registre 1 soit rempli (le 30 juin, jour de ma 2^e permanence) pour commander de nouveaux registres à la préfecture, et a fait écrire les observations sur des feuilles volantes, que j'ai paraphées a posteriori et agrafées au registre 1. Je leur ai proposé d'ouvrir en urgence un registre sur un simple cahier d'écolier paginé, que j'ai paraphé. En attendant, le public a porté ses observations relatives à la DUP sur le registre d'enquête parcellaire, alors vierge. Mais, dans la semaine suivante, informé par téléphone que les registres commandés à la préfecture n'arrivaient pas, j'ai acheté, paginé et paraphé 3 grands cahiers que j'ai envoyés le 8 juillet. C'est ce qui explique la forme hétérogène des 8 registres DUP (7 registres + le registre d'enquête parcellaire).

Avec l'affluence, un certain désordre a régné aussi bien à Villiers qu'à Noisy dans l'agrafage des courriers :

- à Noisy, les courriers ont tous été agrafés comme de simples observations, tout comme de nombreux formulaires de pétitions ou listes de signatures, si bien qu'en clôture, aucun courrier n'est mentionné comme étant annexé aux registres,
- A Villiers, certains courriers ont été agrafés comme des observations, d'autres annexés en fin de registre, avec liste établie par le maire lors de la clôture des registres.

Dans les deux cas, à cause de l'affluence, des registres ont été remplis en même temps, si bien que les observations et courriers ne sont pas en ordre chronologique d'un registre au suivant. Les courriers et formulaires de pétitions ont été agrafés ou annexés par le personnel, lorsque les registres étaient libres, sans tenir compte de l'ordre chronologique des dates de réception, et encore moins des dates figurant sur les courriers.

A Villiers comme à Noisy, les observations et courriers sont donc dans un ordre chronologique imparfait, mais tout ce que souhaitaient écrire ou dire les personnes intéressées a pu être dit, écrit et pris en compte dans le présent rapport.

2.6. Clôture de l'enquête et courriers électroniques

Conformément à l'arrêté préfectoral, les registres d'enquête DUP ont été clôturés par les maires de Noisy le Grand et de Villiers sur Marne et les sous-préfets de Nogent sur Marne et du Raincy après la fin de l'enquête le 17 juillet 2008.

Je suis allé chercher les 7 registres DUP (+ celui de l'enquête parcellaire) et les 2 pétitions de Villiers le 23 juillet, à l'occasion d'une visite complémentaire aux alentours du Bois St Martin. La mairie de Noisy a préféré m'expédier les 11 registres (+1) et les 2 pétitions, conformément à l'arrêté interpréfectoral (coût : 78,72 €).

Par ailleurs, devant l'affluence lors des permanences à Villiers, qui ne permettait pas à tous d'écrire sur les registres avant fermeture du service Urbanisme, j'ai communiqué mon adresse de messagerie pour que les personnes qui ne pouvaient pas revenir écrire sur les registres ou ne souhaitaient pas envoyer un courrier, puissent ainsi envoyer leurs observations, bien que l'arrêté interpréfectoral d'ouverture d'enquête ne l'ait pas prévu.

J'ai aussi accepté des courriers arrivés avant clôture de l'enquête à Noisy, mais réexpédiés tardivement (le 6 août).

2.7. Observations du public

J'ai numéroté (en rouge) les observations (et courriers agrafés comme observations) dans le registre de Noisy, par ordre croissant des numéros de registre et des pages de ceux-ci. Des numéros bis dénotent les observations oubliées en première numérotation. Les formulaires de pétition et les listes de signatures n'ont pas été numérotés, mais simplement comptabilisés au titre des pétitions.

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

J'ai numéroté les observations (et courriers agrafés comme observations) dans le registre de Villiers, de la même manière que pour Noisy, par ordre croissant des numéros de registre et des pages de ceux-ci. Mais si j'ai parfois numéroté d'affilée (par erreur) les courriers annexés en fin de registre, j'ai aussi gardé pour certains le numéro correspondant à la liste établie par la mairie lors de la clôture. Il y a donc deux numérotations pour Villiers : des numéros d'observations (qui ne se suivent pas toujours) et des numéros de courriers annexés par registre. Néanmoins chaque observation ou courrier a un numéro différent, qui permet de les retrouver aisément dans les registres.

Les observations et courriers du public sont listés en annexe 1.

À la clôture, les 7 registres d'enquête DUP et le registre "parcellaire" de Villiers, les 11 registres d'enquête DUP de Noisy (19 registres au total), les courriers reçus en préfecture, les pétitions et les courriels reçus sur ma messageries pouvaient être comptabilisés comme suit :

Observations au sens large (observations écrites et orales, courriers, courriels et autres documents)				
	Avis neutre ou en double	Oui	Non	Total
Observations et courriers :				
Préf. 93	4			4
Villiers	21	4	219	244
Noisy	25	68	75	168
Courriels			8	8
Doc. divers	4			4
Total	54	72	302	428

Pétitions à Villiers et Noisy		
Total Oui	130 signatures (+ 100 subtilisées) déposées à Villiers Environ 1000 signatures dans les 11 registres DUP de Noisy, 181 signatures arrivées par courrier à Noisy, 1438 tracts des Amis du Bois St Martin déposés à Noisy <hr/> Environ 2800 signatures	Pour l'acquisition du Bois St Martin et/ou l'ouverture dans le respect de sa faune et de sa flore
Total Non	756 signatures par Amicale de l'avenir du Bois St Martin déposées à Villiers 54 signatures par l'ADCA déposées à Noisy <hr/> Environ 800 signatures	Non à l'ouverture du Bois St Martin selon le projet annoncé par la mairie de Noisy le Grand Ce sanctuaire doit rester intact ou Je dis NON à l'acquisition du Bois St Martin par la ville de Noisy le Grand et la région IdF

Soit un total de **428 observations** au sens large et environ **3600 signatures de pétitions**.

Dans tous les projets soumis à enquête publique, ce sont surtout les "contre" qui se mobilisent, ce qui explique les 302 observations défavorables (dont celles des 3 avocats de l'indivision Petiet) très souvent émises par des riverains (ils le précisent ou l'adresse, quand elle est écrite, en fait foi). A travers les adresses données, il n'apparaît aucun riverain favorable.

Le nombre de signatures de pétitions favorables au projet reflète un engagement intense de la mairie. La section de Noisy le Grand du Parti Socialiste ayant porté une observation (n° 154 à Noisy) avec la

liste de ses membres, on peut estimer le rôle qu'a pu jouer l'engagement politique dans les avis émis. Sur les 70 observations favorables, au moins 52 proviennent d'adhérents du PS ou de leur famille, de conseillers municipaux, d'élus du conseil général, d'associations, entités ou école liées à la mairie ou de personnes précisant uniquement qu'elles soutiennent la mairie. Cela ne change rien à la valeur de ces avis, mais cela situe le clivage entre les "oui" et les "non" au projet : parmi les observations favorables, moins de 20 proviennent de personnes non liées politiquement à la majorité municipale de Noisy, c'est à dire à l'un des maitree d'ouvrage du projet.

2.8. Visites du site du projet et de ses environs

Une visite du Bois St Martin a été organisée avec M. Hubert Petiet, l'un des propriétaires au sein de l'indivision Petiet, par l'intermédiaire de M. Deslandes, conseiller délégué au développement durable et aux énergies nouvelles à la mairie du Plessis-Tréville. J'ai visité le domaine le mardi 30 juin après ma permanence à Villiers, de 17h30 à 20h, en compagnie notamment d'Hubert Petiet, Patrick Deslandes, Etienne de Grandcourt, expert forestier rédacteur du Plan simple de gestion (PSG), et Vincent Vignon (Office de génie écologique – OGE), écologue, rédacteur de la Contribution écologique au PSG, et ayant contribué aux études ayant abouti à l'arrêté de protection de biotope.



Vue de la prairie vers le sud depuis la lisière nord sur l'allée des Emballés, point situé au milieu de la zone A de l'APB, d'où on embrasse la plus grande surface d'un coup d'œil.



Vue des habitations du chemin qui longe la zone A par le sud : c'est sur cet espace autour des maisons que le projet prévoit d'installer les activités de détente et loisir.

J'ai par ailleurs visité les alentours du Bois St Martin : marché sur les chemins de Villiers à Combault (au Plessis) et de la Queue à Gournay (à Pontault-Combault), dans le Bois de Célie depuis le quartier du Val Muguet à Pontault, dans le Parc des Yvris à Noisy et fait le tour complet en voiture par la gare de Pontault-Combault, puis la zone d'activité, le lac, le lieu d'accueil de gens du voyage et le quartier de Malnoue à Emerainville.

Pour connaître les lieux de détente et loisir des alentours, j'ai parcouru en voiture et à pied le parc de la Butte verte, les Bois de Grâce et de la Grange à Champs sur Marne, ainsi que la ville de Noisy (Mares dimanche, jardin des Artistes, bords de Marne), le Parc de la Haute Isle à Neuilly sur Marne (sur la petite partie ouverte de ses 65 ha), le Bois St Antoine au Plessis, la Plaine des Bordes à Chennevières, ainsi que (le samedi 1^{er} août) le Parc départemental des Marmousets et la forêt Notre Dame à La Queue en Brie puis la forêt régionale de Bondy (tour de la partie sur Coubron).

En me rendant à Villiers ou Noisy, je suis passé devant la ferme pédagogique en construction dans le parc des hauts de Rosny sous Bois (rue Jules Guesde).

A l'occasion d'une autre enquête en juillet, je suis passé par les forêts de Crécy et Ferrières

2.9. Conclusion du déroulement de l'enquête

Comme la précédente enquête de 2004, qui portait sur un projet d'acquisition similaire, cette enquête a suscité beaucoup d'intérêt et de controverses, comme l'a rapporté la presse (site du Parisien 93) :

"Plusieurs centaines de personnes se sont déplacées pour donner leur avis. Et dans les registres figurent également les pétitions collectées par les amis du bois Saint-Martin, les bulletins de soutien distribués avec le magazine municipal, et la contribution de 22 enfants des centres de loisirs à qui l'on a demandé ce qu'ils imaginaient pour cet espace. La synthèse de ses réactions fera l'objet d'une restitution dans un mois. Mais les registres ouverts au public montrent que les avis sont partagés".

Finalement, l'enquête s'est déroulée sans incident, malgré les désordres mineurs occasionnés par le grand nombre de personnes cherchant à me rencontrer et à porter des observations lors de mes permanences.

Le public a été effectivement informé et il a pu être accueilli dans des conditions globalement satisfaisantes lors des permanences, que ce soit à Villiers ou à Noisy. Tous les courriers (et les quelques courriels) ont pu être pris en compte, même ceux arrivés après la clôture de l'enquête.

3. ANALYSE DES OBSERVATIONS

Les observations et courriers du public sont listés en annexe 1, après numérotation selon modalités décrites au chapitre précédent.

Si on comptabilise des observations au sens large (observations écrites sur les registres, observation orale, courriers agrafés comme observations ou annexés en fin de registres, courriers envoyés en préfecture, courriels, documents envoyés au commissaire enquêteur, il y a eu un total de **427 observations** au sens large (dont 70 favorables et 302 défavorables) et environ **3600 signatures de pétitions** (2800 favorables, 800 défavorables).

3.1. Thèmes abordés

Dans le tableau des observations en annexe 1, la description de chaque observation est faite à l'aide de mots-clés. Pour toutes les observations, j'ai essayé de mettre le même mot-clé chaque fois que la même idée était émise.

Par exemple, le mot "flore" est souvent utilisé, mais certains parlent de telle plante ou de telle espèce de fleur ou d'arbre : chaque fois, j'ai utilisé flore comme mot-clé (48 fois sans compter les observations en double), que ce soit le mot "flore" ou un synonyme ou un nom de plante qui a été employé, sachant que l'idée était chaque fois la volonté de protéger la flore. De plus certains ont simplement écrit "idem" sous une observation précédente ou écrit qu'ils étaient du même avis que les précédentes. D'autres ont porté des observations très simplifiées, par manque de temps ou d'aisance dans l'écriture, alors que les questions lors de mes permanences montraient qu'ils pensaient aussi à beaucoup d'autres arguments. L'idée de protection de la flore traduite par le mot-clé "flore", correspond donc à beaucoup plus que les 48 observations pour lesquelles j'ai retenu ce mot-clé.

En réalité, ce sont plusieurs mots-clés qui définissent un thème abordé. Ainsi l'idée de protection de la nature est-elle exprimée à la fois par les mots-clés "flore" (48), "faune", protection (24), préservation (8), biotope (56), poumon (37), santé, immobilier (5) et d'autres.

Dans ces conditions, il apparaît que très peu de thèmes ont été abordés par les observations du public. Ce sont les suivants :

Sur la forme :

- Thème 1 : Période, durée et publicité de l'enquête.

Sur le fond :

- Thème 2 : Principe de l'ouverture au public,
- Thème 3 : Protection de la nature et la gestion de la forêt,
- Thème 4 : Compatibilité entre ouverture et protection du biotope
- Thème 5 : Les activités proposées et les nuisances redoutées,
- Thème 6 : L'expropriation
- Thème 7 : Les alternatives.

3.2. Thème 1 : Période, durée et publicité de l'enquête

Observations du public

Mots-clés correspondant à ce thème (et nombre d'occurrences) : enquête estivale (3), dates début des vacances (1), prolongation (1), réunion publique (2).

Comme dans beaucoup d'enquêtes avec une forte opposition au projet proposé, des personnes ont suggéré lors de mes permanences, que la période d'enquête, du 17 juin au 17 juillet, avait été choisie intentionnellement afin de limiter la participation des citoyens. Tout comme la publicité insuffisante, l'omission, dans les avis affichés ou publiés dans les journaux, d'indiquer que l'enquête se déroulait dans les services Urbanisme de Villiers et Noisy et que le service urbanisme était fermé le samedi à Villiers en juillet. Des demandes pour une prolongation et une réunion publique ont été faites.

Certains s'étonnent que l'enquête ne concerne que deux des communes riveraines du bois (6).

Avis du commissaire enquêteur sur l'organisation de l'enquête

L'enquête préalable à la DUP est organisée par le préfet avec les conseils du commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif. Le maire d'une commune ne joue donc aucun rôle dans le choix des dates, ni dans la rédaction des avis d'enquêtes.

Faute de disposition textuelle concernant la période durant laquelle peut se dérouler une enquête, la directive du 14 mai 1976 (signée par Jacques Chirac, Premier ministre), relative à l'information du public et à l'organisation des enquêtes publiques (JO du 19 mai 1976), recommande de ne pas faire coïncider, sauf si l'opération intéresse les touristes, l'enquête publique avec les périodes de vacances d'été ou d'hiver. Elle n'a toutefois pas de valeur réglementaire.

Le juge administratif saisi sur ce sujet, procède à une appréciation *in concreto*, au cas par cas, de l'adéquation de la période choisie avec l'objet de l'enquête, ne censurant toutefois jamais l'autorité administrative pour ce seul motif.

Dans la pratique, les commissaires enquêteurs cherchent à éviter de diligenter des enquêtes en été, mais ils doivent veiller à ce que l'enquête ne soit pas une cause supplémentaire de retard pour les projets, sachant que ceux-ci sont de plus en plus longs à préparer avant d'être réalisés. Rares ont dû être les habitants des alentours du Bois St Martin absents de chez eux du 17 juin au 17 juillet !

Comme indiqué au chapitre 2.2, la publicité de l'enquête a été faite dans le respect de la réglementation, mais l'expérience montre que les gens ne voient pas les annonces dans les journaux (car peu lisent précisément les journaux choisis), ni sur les panneaux d'affichage municipaux. Néanmoins, quand il y a un fort enjeu environnemental, il suffit de quelques personnes informées et très intéressées par l'enquête pour que l'information circule largement. L'affluence constatée aux permanences suffit à démontrer que l'information a été suffisante.

Il n'y a pas eu de raison de prolonger l'enquête, même si le public a pu avoir du mal à accéder à un registre lors de mes permanences, s'est présenté en mairie avant d'être dirigé vers les services Urbanisme ou a pu trouver porte close les deux samedis de juillet. Certains ont pu revenir un autre jour, envoyer un courrier, même après l'enquête, ou même un courriel.

Quant à la réunion publique, vu les affrontements verbaux ayant eu lieu lors d'une réunion d'information à l'Espace Paul Valéry du Plessis le 1^{er} juillet (courrier 1 du registre 5 de Villiers par les Amis du Bois St Martin), il était à craindre qu'une réunion publique ne se transforme en lieu de confrontations stériles, surtout en l'absence d'informations nouvelles à diffuser (400 personnes à la réunion publique du 26 mai 2004, lors de la première enquête !).

Enfin, l'enquête ne concernait légalement que les communes concernées par l'acquisition, mais les avis d'enquête ont été affichés dans toutes les communes riveraines, permettant à tous les riverains de s'exprimer, ce qui est l'objectif même de l'enquête publique. La concertation de la ville de Noisy avec ses homologues riveraines du Bois pour ce projet n'est pas imposée par la loi.

3.3. Thème 2 : Principe de l'ouverture au public

Observations du public

Sur les 427 observations au sens large, 302 se prononcent contre l'ouverture (et 800 signatures de pétitions), **70 y sont favorables** (et **2800 signatures de pétitions**).

Les arguments pour l'ouverture sont bien résumés dans les textes des différentes pétitions de l'association des Amis du Bois St Martin, repris en partie par presque toutes les observations favorables :

Pétition avec nom, adresse et signature (téléchargeable sur le site des Amis du Bois St Martin) :

Je soutiens le projet d'acquisition du Bois St Martin par la ville de Noisy le Grand et la région Ile de France

- ***Pour qu'un organisme public expert, l'AEV, assure la sauvegarde des espèces végétales et animales de cet espace naturel ;***
- ***Pour empêcher que des promoteurs privés ne prennent possession du Bois St Martin ;***
- ***Pour que tous les Noiséens, petits et grands, découvrent, dans le respect de la faune et de la flore, les richesses de la zone naturelle la plus importante de Noisy ;***
- ***Pour que les Noiséens soient les acteurs impliqués du développement durable de leur ville ;***
- ***Pour faire du Bois St Martin un modèle de protection écologique des espaces naturels en Ile-de-France ;***

Je dis OUI à l'ouverture du Bois St Martin au public

Tract en couleur A4 plié en 4 p.

p. 1 : Pour l'ouverture du bois dans le respect de sa faune et de sa flore

p. 2 & 3 : Pour en savoir plus sur le bois St Martin (plan et 7 photos)

texte sur les espèces animales et végétales rares, se terminant par :

à ce jour, aucun entretien n'est réellement assuré, mais nous avons pu constater que des coupes de chênes centenaires parfaitement sains, sont opérées, certainement dans un but lucratif.

La préservation du bois mérite mieux que ça !

p. 4 : Vous pouvez agir pour que cette importante zone naturelle soit enfin ouverte au public et mise en valeur dans le respect de la faune et de la flore, signez la pétition !... pour l'ouverture au public du Bois St Martin

Pétition pour l'ouverture au public du Bois Saint-Martin (sur le site www.mesopinions.com)

Je souhaite que la plus importante zone naturelle de Noisy-le Grand, soit enfin ouverte au public et mise en valeur dans le respect de la faune et de la flore.

Des observations rappellent diverses préconisations pour l'ouverture : en tant qu'Espace Naturel Sensible du département, et selon le SDRIF, où les préconisations d'aménagement sont déclinées par secteur. En p. 171, il est spécifié que le Bois St Martin sera ouvert au public.

Une autre manière de défendre l'ouverture est d'écrire qu'on voudrait se promener (5) dans le bois ou de préciser qu'on a des enfants (*promener mon fils handicapé*- obs. 5 à Noisy), laissant entendre que ceux-ci ont un besoin particulier de trouver un espace vert. "*Le plus grand espace vert de l'est parisien en dehors du bois de Vincennes dans un département qui en manque cruellement*" (site Les Amis du Bois St Martin). Je reviens sur le manque de forêts dans le thème Alternatives.

Les enfants sont très présents dans les observations (parfois avec dessins d'enfants : obs. 97 et 115) :

- les favorables parlent au nom de leurs enfants qui ont besoin d'espaces de jeux et de promenade,
- les défavorables parlent au nom de leurs enfants et petits enfants à qui il faut léguer une planète vivable ou une nature préservée. Au total, "enfants" apparaît 27 fois dans les observations.

Les observations 47 (Conseil municipal des enfants) et 97 à Noisy émanent d'enfants ; la deuxième consiste en 22 dessins "*d'enfants noiséens qui ont voulu s'exprimer*", avec les mots-clés suivants :

Faire un pique-nique, cheval, poussin poules, canard, lapin, des loups, oiseaux, un lion (Nza), toucher des animaux en liberté, chats, hamster, écureuils, lièvres, poissons, tortues, cochons, mouton, activités nature (nichoirs), balade en poney, jouer avec mon frère et mon cousin, vaches, potager, auberge, boutique pour vendre nos légumes, bancs, renard, sans voiture, moto, pollution, chevreuil, petit ruisseau, ours

Les conditions dans lesquelles ces enfants ont pu s'exprimer ne garantissent pas que cette expression corresponde à un avis réel sur un projet aux enjeux complexes, qu'ils ne peuvent avoir lu. Comme on peut toujours craindre que les enfants soient instrumentalisés, il n'est pas d'usage de tenir compte de leurs observations.

A l'opposé, les opposants à l'ouverture précisent souvent qu'ils sont favorables à une ouverture / entrée raisonnée (3 fois), contrôlée, pédagogique ou accompagnée, ou ils veulent préserver l'état actuel (10) (c'est-à-dire avec quelques visites naturalistes pour des groupes accompagnés). De plus 42 observations se prononcent pour l'achat du Bois St Martin par la Région seule (31) ou par l'AEV (11), sans la mairie de Noisy-le-Grand.

Sachant que le projet d'activités est porté par Noisy, cette position signifie que les opposants au projet à l'enquête ne sont souvent pas défavorables à l'ouverture, ni même à l'acquisition, à condition que l'ouverture se fasse pour des groupes ou de manière limitée dans le seul objectif pédagogique de faire connaître la nature présente dans le Bois St Martin, comme cela se fait déjà un peu. Obs. 127 à Noisy :

il semble normal que le Bois St Martin dans ses parties les moins fragiles, puisse s'ouvrir au public (obs. 1)

Avis du commissaire enquêteur sur l'ouverture au public

Dans toutes ces pétitions, comme dans de nombreuses observations favorables, n'est abordée que l'idée de l'ouverture, alors que le projet concerne à la fois une ouverture au public et des activités. Celles-ci ne sont pratiquement jamais évoquées et l'ouverture est toujours exigée au nom de la protection de la nature (voir thème suivant).

L'immense majorité des observations sont donc pour l'ouverture, limitée ou non. Les opposants au projet d'acquisitions ne sont défavorables en général qu'aux activités et à l'ouverture incontrôlée. L'un propose de reculer la clôture pour ménager un espace ouvert séparé de l'espace de protection stricte.

L'ambiguïté des pétitions de l'association des Amis du Bois St Martin est qu'elles ne mentionnaient pas les activités envisagées, ce qui permettait de récolter les signatures, à la fois de ceux qui étaient favorables au projet (avec activités) et de ceux qui y étaient opposés (sans achat par la mairie, ni activités).

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

Les courriers 4, 5 et 6 du registre 6 de Villiers, de personnes demandant de retirer leur signature des pétitions qu'elles avaient signé en croyant s'exprimer contre le projet, montrent bien cette ambiguïté, qui laisse penser que d'autres personnes ont été dans le même cas.

On trouve aussi parmi les signataires de ces pétitions des adresses assez éloignées du Bois St Martin (Montreuil), voire très éloignées (département du Nord), confirmant la difficulté de tirer des enseignements des pétitions. Signer une pétition que vous propose un ami, une connaissance ou une personne se présentant avec les mêmes opinions politiques ou les mêmes intérêts que vous pour la protection de la nature, ne semble pas porter à conséquence. Souvent, on signe pour faire plaisir, sans connaître le projet à l'enquête, ni même les enjeux réels de protection annoncés dans les tracts, parfois sans même connaître le lieu concerné.

Notons que la présence répétée du mot "enfin" dans les pétitions (*pour que cette importante zone naturelle soit enfin ouverte au public*), repris dans certaines observations favorables, laisse entendre que sa fermeture actuelle, du fait que c'est une propriété privée, serait anormale. Dans les pétitions, cela aide à provoquer l'acte de signature : quoi de plus légitime que d'agir pour faire cesser une situation anormale ? Il y a un peu de manipulation dans cette formulation.

C'est pour ces raisons que les commissaires enquêteurs ont beaucoup de circonspection vis-à-vis des pétitions, dont le nombre de signatures reflète plus l'état des positions politiques et l'activisme de ceux qui les font signer, qu'une réelle opinion. L'esprit de l'enquête publique veut que le public se prononce sur un projet précis, si possible en se déplaçant et en rencontrant le commissaire enquêteur.

De plus, 2800 signatures, ce qui est déjà beaucoup en valeur absolue, si elles venaient toutes de Noisy, représenteraient moins de 5 % des plus de 60 000 habitants de cette ville. Cela montre qu'il est vain d'espérer recueillir un nombre très significatif de signatures, alors qu'une enquête publique n'est pas un référendum. Il s'agit pour le commissaire enquêteur de recueillir les arguments pour ou contre le projet, et d'y répondre, non pas de comptabiliser les avis, même si leur nombre donne une indication. De toute façon, la conclusion du commissaire enquêteur n'est pas dictée par le nombre des partisans ou des opposants au projet à l'enquête.

Pour le Bois St Martin, la question du mode d'ouverture du Bois au public ne se pose pas comme un simple principe, que la plupart admettent, ce qui explique la facilité avec laquelle ont été recueillies des signatures de pétitions qui ne mettaient en avant que ce principe consensuel.

En réalité, il n'y aurait nul besoin d'acquisition, ni d'expropriation, ni d'activités, ni donc de projet et d'enquête publique, s'il ne s'agissait que d'ouvrir au public *pour que tous les Noiséens, petits et grands, découvrent, dans le respect de la faune et de la flore, les richesses de la zone naturelle la plus importante de Noisy*, comme le dit une pétition !

Une convention d'ouverture au public peut être passée entre les collectivités locales et les propriétaires, comme le prévoit le SDRIF mis à l'enquête publique en 2007 (p. 63).

Par contre, si l'ouverture devait se faire pour d'autres raisons que la simple découverte, en groupes limités, de la faune et de la flore, si l'ouverture devait se faire de manière libre aux heures d'ouverture, pour les activités envisagées au projet, le pique nique, les jeux de ballon, le VTT, dans les zones autorisées du bois, alors il s'agit d'une autre question, qui concerne les autres thèmes : protection de la nature, gestion de la forêt, activités, expropriation, alternatives.

3.4. Thème 3 : Protection de la nature et gestion de la forêt

Observations du public

La protection du Bois est un souhait tellement consensuel que certains ne le lient pas au projet d'acquisition, ils demandent la protection sans se prononcer sur le projet : obs. 152 à Villiers (Ligue de protection des oiseaux), 117 et 155 (FNE réseau Forêt) à Noisy.

Toutes les observations émettant un avis, favorable ou défavorable, parlent de protection (24 fois), de préservation (8), de préserver (8), de faune (58), de flore (48), de nature et richesses naturelles (83), de biodiversité (11), de poumon (37), de biotope à préserver ou de l'arrêté de biotope à respecter (56), d'empêcher les promoteurs (7), la spéculation immobilière (1) et les projets immobiliers (5) et les constructions en général (14). *Pour empêcher que des promoteurs privés ne prennent possession du Bois St Martin*, dit une pétition favorable au projet, mais des opposants écrivent que le maire de Noisy veut y construire à l'image de ce qu'il a fait autour du RER !

Beaucoup s'étendent sur les espèces recensées dans l'arrêté de biotope ou trouvent inquiétant que le maire de Noisy ait contesté l'arrêté de biotope devant le tribunal administratif (il s'est désisté de cette demande en juillet après la clôture de l'enquête).

Les observations favorables évoquent un bois mal géré (9 fois), notamment :

Observation 136 à Noisy (Marguerite Cornec, vice-présidente de l'AEV, conseillère municipale à Noisy) :

depuis 1973 dans un PRIF (Périmètre Régional d'Intervention Foncière) de 285 hectares. C'est un élément majeur de la Ceinture Verte qui a été classé ZNIEFF en 1995 à la demande de la ville de Noisy-le-Grand

lors de l'élaboration du SDRIF, les débats ont été très largement ouverts aux associations de protection des espaces naturels, à l'état, aux institutions et aux élus. Le Bois saint- Martin a été classé comme "Espace naturel à ouvrir au public" Il est important d'arrêter le défrichement et la vente de la forêt. Il faut au contraire la mettre en valeur et renforcer ainsi la place de la nature dans la ville. Seule la propriété publique peut le garantir

Il est important d'arrêter le défrichement et la vente de la forêt. Il faut au contraire la mettre en valeur et renforcer ainsi la place de la nature dans la ville. Seule la propriété publique peut le garantir.

Observation 137bis (Sylvie Duffrène, conseillère régionale, maire-adjointe de Noisy, présidente du groupe des élus Verts) précise :

"la Région, qui œuvre par l'intermédiaire de l'AEV, est la collectivité territoriale la mieux placée pour acquérir le Bois Saint-Martin, le gérer et l'entretenir. En effet, la mission de l'AEV est précisément de protéger les espaces naturels qui sont menacés par la poussée de l'urbanisation".

Pétitions des Amis du Bois St Martin :

Pour qu'un organisme public expert, l'AEV, assure la sauvegarde des espèces végétales et animales de cet espace naturel ;

*à ce jour, aucun entretien n'est réellement assuré, mais nous avons pu constater que des coupes de chênes centenaires parfaitement sains, sont opérées, certainement dans un but lucratif. **La préservation du bois mérite mieux que ça***

Site Internet de l'association, qui a sans doute contribué à forger certaines opinions :

la beauté du site masquée par la dégradation de la forêt de chênes et de charmes, en partie consécutive à la tempête de 1999.

une mare est encore visible (mais pour combien de temps encore) sous les troncs d'arbre tombés qui auraient bien besoin d'un curetage.

la gestion écologique du site à l'AEV dont l'expérience en la matière n'est plus à démontrer.

La commune et la région en ont la volonté et les moyens, ce qui n'est pas - semble-t-il - à la portée ou dans les intentions des propriétaires actuels.

On trouve aussi des expressions comme *incurie des propriétaires* (obs. 15) ou *exploitation "minière" des bois présents* (obs. 90 et 111 - lettre AEV).

En réponse, les observations favorables disent que ce bois est bien géré (22) et font remarquer que la preuve en est apportée par la présence d'espèces protégées qui ont justifié toutes les protections, notamment le classement en ZNIEFF de type 2 et l'arrêté de protection de biotope.

L'observation 113 à Noisy (maire adjoint délégué urbanisme d'Emerainville) exprime ce que beaucoup d'opposants ont dit lors des permanences :

- *nous nous inscrivons en faux sur le fait que ce bois serait entretenu sommairement... Il fait l'objet d'un Plans simple de gestion qui est respecté. Nous avons visité ce bois... Nous avons pu constater que les bordures étaient coupées et propres, les fossés nettoyés, ainsi que les buses existantes. L'intérieur du bois montre que des coupes sont effectuées... Ce bois a donc un entretien normal pour sa destination...*
- *notre "petite Réserve Naturelle Régionale" a du mal à être suivie par le Conseil Régional. Voilà Deux ans que nous attendons la réunion du comité scientifique pour définir les objectifs de gestion*

Les affirmations des partisans considérant l'AEV comme l'institution la mieux à même de gérer le Bois est contestée par l'observation 47 à Villiers : *l'AEV est incapable de gérer la ferme des Bordes* (assertion que je n'ai pas vérifiée).

Avis du commissaire enquêteur sur la gestion du Bois St Martin

Pour que le Bois St Martin soit géré de façon à continuer à protéger les espèces florales et faunistiques qu'il héberge, il ne faut pas qu'il le soit à la manière d'une forêt exploitée pour son bois.

L'exploitation forestière exige de planter le maximum d'arbres, assez rapprochés pour qu'ils poussent droit, d'effectuer régulièrement des coupes diminuant la densité de façon à permettre aux meilleurs de se développer et de couper les arbres restants lorsque la pousse est finie. C'est une sorte de monoculture, et comme en agriculture, il faut éviter que d'autres plantes que les arbres exploités ne viennent accaparer une partie trop importante des nutriments du sol et de l'espace.

Le maintien d'une forêt dans un objectif de biodiversité est l'exact contraire : laisser la nature libre de se développer, ce qui assure un écosystème naturel et diversifié. Ne pas trop nettoyer les sous bois, laisser des arbres morts pour que les insectes xylophages (eux aussi en diminution) s'y développent, que les pics y fassent des trous et que d'autres espèces d'oiseaux y nidifient. Châteaubriant, dans ses *Voyage en Amérique* (qu'il fit en 1791), décrit la forêt du Nouveau Monde qu'il découvre, comme surgissant au milieu d'un enchevêtrement d'arbres morts, parce que l'homme n'a jamais exploité ces forêts. Cela n'a pas empêché la biodiversité !

Certes il faut un entretien minimal, notamment parce qu'on ne laisse plus les incendies naturels se propager, ni les aurochs et bisons maintenir des prairies là où la forêt s'est éclaircie et qu'il n'y a plus de loups pour réguler la population d'herbivores. Comme la prairie a tendance à être reconquise par des arbustes puis des arbres, il est nécessaire de l'entretenir par une fauche régulière (comme cela est fait actuellement), de même qu'il faut surveiller les mares qui peuvent se combler (ce qui n'est apparemment pas le cas dans les forêts du secteur).

J'ai visité le Bois et, sans être expert, je confirme que rien n'indique que ce bois serait mal géré dans une optique de biodiversité.

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

Le directeur régional de l'environnement IdF, Louis Hubert, qui rendait compte d'une visite par lettre du 16 mai 2005 à Hubert Petiet, écrivait qu'il avait "*découvert un site d'une grande qualité où l'empreinte d'une famille très attachée à la qualité des paysages, des arbres remarquables... a contribué à préserver un ensemble exceptionnel...*". Le compte rendu de visite du 3 mai 2005 précise que le Bois St Martin a été acheté en 1820 par le baron Petiet et maintenu dans la même famille depuis lors,

avec une gestion très orientée vers la préservation des paysages, des peuplements âgés, des milieux originaux et des arbres remarquables...

L'absence totale de fréquentation du public – le massif est clos et gardé – garantit une certaine quiétude à ces animaux et limite les destructions d'espèces végétales sensibles au piétinement

Orientations possibles :

Il semble souhaitable de ne pas totalement abandonner les opérations sylvicoles. Une gestion plus dynamique semble même nécessaire...

Toute perspective d'ouverture n'est pas à exclure mais elle doit être parfaitement maîtrisée voire limitée à une partie du massif...

C'est à la suite de la première enquête publique et de ces démarches de la DIREN qu'a été rédigé l'arrêté de protection de biotope (29 septembre 2006).

Sans doute, pourrait-il y avoir une gestion sylvicole plus dynamique, certainement il faudra nettoyer une mare envahie par la jussie (les canards sauvages transportent des parties de cette plante qui se reproduit facilement par bouture), mais tout ceci est faisable par les propriétaires actuels, éventuellement avec des conseils de la DREAL (fusion de la DRE, de la DIREN et de la DRIRE) et des subventions de la DRIAF (Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), comme suggéré par la lettre du directeur de la DIREN.

L'argument de la mauvaise gestion et de la mauvaise protection de la biodiversité du Bois St Martin est si éloigné de la réalité, qu'il ressemble à un prétexte fabriqué pour justifier l'utilité publique de l'acquisition.

En effet, sans cela, seule la création d'activités pédagogiques et de loisir pourrait justifier l'utilité publique de l'acquisition du bâti.

Le fait que l'argument, fallacieux ou au mieux fortement exagéré, de la mauvaise gestion soit répété par presque toutes les observations favorables donne l'impression d'un discours teinté d'idéologie (observation 107 à Noisy : *à bas les privilèges !*). Dans un contexte considérablement plus grave, les révolutionnaires sud-américains ont aussi justifié la réforme agraire par l'absentéisme et l'insuffisante mise en valeur de leurs terres par les latifundistes !

L'exemple d'Emerainville où la "*petite Réserve Naturelle Régionale*" a du mal à être suivie par le Conseil Régional, relativise l'affirmation, souvent reprise, selon laquelle la Région ou l'AEV sont les mieux placés pour entretenir le Bois. Il n'est pas question de mettre en cause les capacités de l'AEV, mais laisser entendre que seule celle-ci ou le public ou les collectivités locales ont la capacité d'entretenir écologiquement ce domaine relève plus de l'idéologie que de l'observation objective.

Avis du commissaire enquêteur sur la constructibilité du Bois

La crainte de voir des promoteurs construire des immeubles à la place du bois est exprimée par les deux camps.

- les opposants n'ont pas confiance dans les élus, dont la politique urbaine est supposée dictée par l'argent, le profit (15 observations) sans souci de l'intérêt général (le maire de Noisy est rendu responsable de l'urbanisme de la ville nouvelle autour du RER)
- les partisans n'ont pas confiance dans les propriétaires privés, supposés incapables de dépasser leurs intérêts à court terme (obs. 136 Noisy : *arrêter le défrichement et la vente de la forêt !*)

Or le Bois est, on ne peut plus, protégé :

- au niveau communal, par le Plan Local d'Urbanisme de Noisy-le-Grand, qui l'a classé en **zone N** (naturelle), recouverte d'une trame EBC (**Espace boisé classé**), sauf autour de quelques bâtiments, ce qui interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. La zone N peut être modifiée lors d'une révision du PLU, mais la suppression d'un EBC nécessite d'en créer un autre de même taille sur la commune, avec contrôle par le préfet.
- au niveau départemental comme ENS (**Espace naturel sensible**), ce qui donne au département un droit de préemption dans le but de protéger la nature avec ouverture au public,
- au niveau régional, le Bois St Martin est depuis 1973 dans un PRIF (**Périmètre Régional d'Intervention Foncière**) ; puis le SDRIF de 1994 a maintenu cette protection, que le nouveau SDRIF en attente d'acceptation par l'Etat confirme :

Extrait du SDRIF (Schéma directeur de la région Ile de France)

1 *Préserver et valoriser les espaces boisés et paysagers* (p. 63)

LES ESPACES verts de l'Ile-de-France sont composés des espaces boisés (représentés en "vert foncé") et des espaces paysagers (représentés en "vert clair").

1 *Les espaces boisés* (...)

L'intégrité des bois et forêts sera assurée (...)

Leur fréquentation par le public sera organisée

Une proportion suffisante de forêts périurbaines doit être ouverte au public ; dans ce but, seront encouragés :

- Les conventions d'ouverture au public passées entre les collectivités locales et les propriétaires de bois et de forêts.
- Les équipements destinés à accueillir le public et à lui permettre l'exercice d'activités sportives ou culturelles seront admis sous réserve:
 - que leur implantation soit justifiée par l'ouverture au public de ces espaces ;
 - qu'ils ne portent pas atteinte à des intérêts majeurs de protection écologique et paysagère ;
 - qu'ils n'apportent pas d'altération incompatible avec une gestion de ces espaces.

Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009

- au niveau de l'Etat, qui
 - o a défini une **ZNIEFF de type 2**, qui n'est qu'un inventaire non opposable aux tiers (indication de l'existence de milieux particuliers)
 - o et créé un **Arrêté de Protection de Biotope**, qui protège la prairie, seul élément du Bois St Martin qui n'était pas protégé jusqu'alors (carte au chap. 1).

Résumé de l'arrêté de protection de biotope (APB)

Dans la zone A est interdite la fréquentation du site en dehors des propriétaires, agents de services publics et personnes autorisées par le propriétaire (entretien, gestion, études) ;

Dans la zone B sont autorisées les animations encadrées.

Dans les 2 zones sont interdits la construction de bâtiments et infrastructures, les actions de gestion sylvicole non prévues par le plan simple de gestion, et les actions de dégradations directes ou indirectes des espèces de flore et de faune ...

Des modifications ne peuvent être acceptées par le préfet (ou le tribunal administratif si l'APB est déféré à la censure du TA), que si elles permettent la protection du biotope.

Pour qu'il y ait une construction nouvelle dans le Bois, il faudrait que la commune, le département, la région et l'Etat en soient d'accord. Ce n'est pas du tout le cas.

Ces protections très strictes font que la mairie est obligée d'exproprier les propriétés bâties pour y installer certaines des activités souhaitées, car elle ne peut absolument rien construire. Une plus grande liberté de construire aurait grandement simplifié le projet en évitant l'expropriation du bâti. Les activités auraient pu être installées dans un bâti nouveau, par exemple au nord de la voie ferrée, en dehors de la zone A de l'APB, loin des riverains et des maisons des propriétaires, comme le propose un des avocats de l'indivision Petiet (observation 153, par Me Le Petit-Lebon).

La continuité dans l'action qui s'est manifestée depuis les années 70 (doctrine Giraud, premier président du Conseil régional, action en faveur de la ceinture verte d'Edouard Bonnefous, premier président de l'AEV) pour protéger le Bois par tous les niveaux institutionnels depuis plus de 35 ans se révèle, assez logiquement, être une difficulté pour l'utilisation du Bois St Martin à des fins autres que la seule protection de la nature.

3.5. Thème 4 : Compatibilité entre ouverture et protection du biotope

Observations du public

Les partisans du projet d'acquisition disent leur certitude que l'ouverture est compatible avec la protection, constatant une grande similitude entre la faune des bois de Célie et St Martin, l'un étant ouvert, l'autre fermé. De fait, les batraciens protégés sont présents dans les nombreuses mares similaires des forêts des alentours et de Rambouillet (source AEV).

Les Amis du Bois St Martin ont essayé de connaître la présence de ces espèces protégées, *et non menacées en Ile-de-France* :

Il apparaît clairement que ces espèces sont présentes dans différents espaces de notre région et sur le territoire national. La plupart de ces espaces sont d'ailleurs ouverts au public, et donc il est évident que la protection de ces espèces est possible malgré la présence humaine dans leur environnement. Nous soutenons ce projet, et nous sommes persuadés que les espèces citées continueront de vivre et de se développer, y compris dans les zones ouvertes au public. Pour exemple, la Lobélie brulante, qui est la seule espèce citée qui, d'après les recensements actuels, ne soit pas présente dans d'autres lieux en Seine-Saint-Denis, se développe fortement en forêt de Rambouillet, pourtant ouverte au public. Le protection de la nature n'est pas incompatible avec la découverte de cette nature par le public, si le bois Saint-Martin est correctement entretenu et suffisamment sécurisé.

Les opposants au projet d'acquisition disent leur certitude que l'ouverture est incompatible (4 obs.) avec la protection de la faune et de la flore. Ils lient la grande richesse du Bois à sa faible fréquentation, comme le fait directeur de la DIREN dans sa lettre de 2005 (cf. chap. 3.4 ci-dessus) :

L'absence totale de fréquentation du public – le massif est clos et gardé – garantit une certaine quiétude à ces animaux et limite les destructions d'espèces végétales sensibles au piétinement

Toute perspective d'ouverture n'est pas à exclure mais elle doit être parfaitement maîtrisée voire limitée à une partie du massif...

Avis du commissaire enquêteur sur la compatibilité

Sur la question de la relation entre niveau de protection et niveau de fréquentation, il est impossible de se prononcer avec certitude sans études scientifiques et accumulation de plus d'expérience.

Il est facile de montrer que la non-fréquentation a été bénéfique pour la faune et la flore. Mais il est sans doute possible d'accepter plus de fréquentation sans hypothéquer significativement la préservation des espèces protégées.

La question est donc de savoir où doit être "mis le curseur" entre évitement de tout risque de piétinements ou dégradations et préoccupations sociales.

Le principe de précaution, introduit dans le préambule de la Constitution, voudrait qu'on limite au maximum la fréquentation. Mais ce principe, si attrayant, n'est en rien valable dans l'absolu ; à certains moments, le risque a pu ou pourra sauver plus de personnes que le refus du risque, laissant penser que le principe de précaution n'est qu'un principe de circonstance.

Néanmoins, l'ouverture au public du Bois St Martin ne présente pas seulement un risque pour la protection du biotope, mais aussi un risque de nuisances et dégradations

3.6. Thème 5 : Activités, nuisances et protection de la biodiversité

Observations du public

Seules 3 observations favorables au projet évoquent les activités : observations 47 (vœu des conseillers municipaux enfants), 128 (jeux d'enfants) et 142 (ferme pédagogique) à Noisy. L'obs. 47 cite :

ballades contées et pédagogiques, vélo, ferme pédagogique, chasse au trésor, aires de jeu, pique-nique, veillées, haras, observatoires

Aucune pétition favorable ne les évoque. Pour les partisans du projet, il n'est question que de se promener (5 fois), apprendre et observer la nature et laisser jouer les enfants.

Pour les opposants, la crainte est quasi-unanime que l'ouverture apporte des nuisances (24), du bruit (15), des motos (22), quads, voitures, camionnettes de prostituées, des gens du voyage, des fêtes et rave-parties, des feux, de l'alcool et de la drogue, des rendez-vous d'homosexuels, des détritrus (3), des destructions (16), projet d'autant plus craint qu'il est flou (21) et que rien n'est précisé sur les accès, les routes ou chemins carrossables à aménager pour desservir les bâtiments et surtout sur la taille des aires de stationnement près des lieux d'activités ou à l'extérieur du Bois (le maire de Villiers, lors d'une réunion publique, a parlé de la création d'un parking de 3 ha pour 1000 à 1500 places). L'idée d'un grand parking (37) est aussi refusée par les Verts de Noisy. Les riverains veulent garder leur tranquillité (13), le calme et la qualité de leur environnement, craignant une dévalorisation de leur patrimoine.

Avis du commissaire enquêteur sur l'impact des activités proposées

Le projet d'acquisition du Bois St Martin est trop succinct sur les activités. Le fait que le projet se réduise à la seule acquisition n'est pas suffisant pour déterminer une utilité publique, même si le principe de l'acquisition par la Région de toutes les forêts d'Ile de France en vue de leur ouverture a été décidé depuis longtemps (doctrine Giraud, selon l'AEV, du nom de Michel Giraud qui a été président du conseil régional à partir de 1976).

Pour déterminer l'utilité publique du projet d'acquisition, la nature précise des activités et surtout les aménagements nécessaires auraient dû être précisés dans le dossier soumis à l'enquête.

Les activités ne sont pas en soi très gênantes : l'accrobranche peut occuper une partie limitée du Bois, les activités pédagogiques s'apparentent à des activités scolaires ou de centre aéré pour les enfants. Les maisons aménagées peuvent ressembler à des maisons de la nature, comme il en existe déjà ailleurs, voire à des maisons du parc comme il y en a dans les Parcs naturels régionaux. La ferme pédagogique, les écuries pour l'activité équestre peuvent s'intégrer à un cadre champêtre. Le Bois deviendrait ainsi une sorte de parc, avec toutefois une barrière assez nette entre les parties fréquentées et les parties protégées.

Mais ce projet d'activités a deux conséquences majeures :

- la nécessité d'exproprier des gens qui, pour certains, sont attachés à cette propriété familiale (voir réponse au chapitre suivant)
- l'ouverture non contrôlée du domaine à un grand nombre de visiteurs, nécessitant des aménagements conséquents : chemins carrossables, stationnement, transformation du bâti actuel et de ses abords, clôture efficace entre zone des activités et prairie. Avec deux aspects :
 - o changement radical de caractère de la partie non boisée (maisons et prairie),
 - o nombre non contrôlé de visiteurs et risques sur la protection.

Le changement de caractère du domaine

Le paysage en prend un caractère radicalement différent de celui du Bois St Martin, dont la prairie constitue un paysage totalement naturel parce qu'il n'y a personne. Je n'y ai vu aucun détrit, aucun tag, aucun chemin labouré de traces de VTT. On pourrait se croire sur un plateau du Jura ou dans une clairière de Haute-Marne. Un groupe en visite pédagogique ne perturberait pas ce caractère rural, ressemblant alors à un groupe de randonneurs, tels qu'on en rencontre dans ce type de paysage. Mais une ouverture sans limite transformerait la vision apaisante de la nature en celle d'un simple parc urbain, surtout si on y ajoute des cavaliers, des attelages de chevaux ou poneys, des jeux de ballons, des coureurs (*joggers*) même si toutes ces activités ne se déroulent à l'extérieur de la prairie, sur ses bords.

Le paysage actuel est beau, mais l'ouverture avec activités en détruira le caractère. Il ne s'agit pas de réserver de tels espaces à une élite souvent, mais à tous rarement. D'où l'idée défendue par beaucoup d'opposants au projet de n'ouvrir que pour la découverte de la nature.

Les risques de l'ouverture peu contrôlée sur la protection de la nature et du paysage

Mes visites dans les bois gérés par l'AEV confirment très largement qu'un bois ouvert au public, sans limitation et sans une surveillance suffisante, sont sujets à des nuisances et à des dégradations, comme l'attestent les photos personnelles ci-après, prises les 6 juillet vers 20 h (Bois de Célie) et 1^{er} août entre 14 et 17h (Marmousets, forêts de Notre-Dame et de Bondy).

Ces parcs, bois et forêts sont théoriquement fermés la nuit, mais il semble qu'on puisse y pénétrer partout en dehors des heures d'ouverture et s'y réunir sans risque d'être inquiété. Des barrières sur des voies carrossables sont maintenues ouvertes (Forêt de Notre Dame) ou sont verrouillées par les riverains (Bois de Célie) excédés d'entendre des voitures, motos et quads dans le bois. Il y a des détrit quasiment partout, pas forcément en grande quantité, des traces de VTT, voire de voitures (qui peuvent, ou non, être celles du personnel d'entretien), rares sont les poteaux électriques, bancs, panneaux indicateurs qui ne sont pas tagués, certes quelquefois faiblement.

Bien sûr, ces parcs et forêts ont une utilité : celui des Marmousets remplit une fonction de parc à pique-nique, investi par une population majoritairement antillaise (le 1^{er} août 2009), la forêt de Bondy est un peu un parc d'activités de nature : VTT, pêche, petite plaine de jeux de ballons pour enfants. VTT aussi dans le Bois du Plessis-St Antoine, de Célie et dans la Forêt de Notre Dame. Mais il faut s'éloigner des chemins ou s'enfoncer loin des entrées pour voir s'estomper les traces humaines.

Pour le Bois St Martin, il sera facile d'empêcher la pénétration des voitures et quads en dehors des zones autorisées, mais plus difficile pour les motos, facile d'empêcher l'installation de gens du voyage ou la prostitution, toutes choses qui ont besoin de véhicules. Le trafic de drogue n'a nul besoin de forêts pour prospérer, préférant s'exercer dans les lieux bien mieux maîtrisés par les revendeurs, c'est-à-dire là où ces derniers habitent. Ce qui est à craindre, ce sont les bandes de jeunes, non motorisés cherchant un lieu pour se réunir, boire et fumer, éventuellement autour d'un feu de camp, avec risque d'incendie en saison très sèche (une cabane a été incendiée dans la forêt de Bondy, selon l'AEV).

En fait, il est impossible d'empêcher la pénétration en dehors des heures d'ouverture dans des forêts de plusieurs centaines d'hectares, de surveiller des clôtures de plusieurs kilomètres, d'imposer la propreté à de nombreuses populations (en France, plus de 9 personnes sur 10 déclarent ne jamais jeter un détrit, mais 10 % de beaucoup de monde cela fait suffisamment de papiers gras pour altérer un paysage !) et coûteux de nettoyer de telles surfaces sans disposer d'une main d'œuvre à bon marché comme à Singapour, ou en Afrique du Sud avant 1990.

L'ouverture d'une forêt périurbaine au public entraîne des coûts de gardiennage et d'entretien, sans obtenir, ni un gardiennage sûr, ni une propreté correcte. La conséquence en est une souillure généralisée du paysage et un piétinement dommageable à la flore et à la faune (cf. lettre DIREN, chap. 3.4). Mais il n'est pas sûr que des mesures contraignantes (clôture efficace, gardiennage avec sanctions) soient acceptées par l'opinion publique, qui veut l'ordre mais réagit mal à la sanction, surtout si celle-ci est habilement dénoncée dans les médias.

Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009

Etant donnée l'extrême difficulté, économique et morale, que rencontrent, et rencontreront inéluctablement les collectivités publiques dans la prévention des dégradations de toute nature dans les forêts périurbaines, il semble légitime de séparer parfois les fonctions de protection de la nature et d'ouverture à tous les publics, avec :

- pour les activités, des lieux de type parcs, peu étendus, faciles à garder et entretenir, où les activités peuvent être fortement concentrées,
- pour la jouissance du caractère champêtre et calme de la nature et sa protection, des forêts rares mais particulièrement riches en biodiversité, dont on limite l'accès.



Bois de Célie : entre Val Muguet et pont sur la ligne RER E. Barrière verrouillée par les riverains



Parc départemental des Marmousets : sono à fond autour de barbaquiers (*barbecues*) aménagés à dessein (samedi 1^{er} aout 2009 vers 14 h).

Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009



Marmousets : voitures garées sur l'herbe, alors qu'à 10 m, le parc de stationnement est vide



Forêt de Notre-Dame : trace de VTT et voitures, "cadavres" de bouteilles après soirée



Bouteilles en verre dans la mare aux Marmousets, en plastique dans l'étang de la forêt de Bondy



Forêt de Bondy : tags sur un poteau de direction et un banc

3.7. Thème 6 : L'expropriation

Observations du public

De nombreuses observations opposées au projet marquent une inquiétude sur l'expropriation des propriétaires (47) et s'étonnent qu'il y ait une nouvelle enquête, alors que le commissaire enquêteur avait "déjà dit non en 2004" (28) en assortissant son avis favorable de 3 réserves, dont celle-ci :

Qu'on laisse aux propriétaires et au personnel vivant sur le domaine (...) soit la propriété, soit la jouissance (pour finir leur vie), de leurs maisons de famille (...) avec les terrains attenants

Certains refusent d'envisager l'expropriation par compassion pour les propriétaires ou écrivent que l'expropriation ne devrait pas exister ou demandent un referendum.

Avis du commissaire enquêteur sur l'expropriation

Article 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 :

La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

La procédure de déclaration d'utilité publique vise précisément à faire constater légalement la nécessité publique d'un projet, en demandant au public de donner son avis.

Le préfet n'organise pas pour cela un référendum, car ce n'est pas forcément la majorité qui définit l'utilité publique, mais lui-même, en tant que représentant de l'Etat après avoir pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, qui joue un rôle d'analyste indépendant de la nécessité publique. En effet, pour des raisons de simplicité, seul le voisinage d'un projet se prononce, avec le risque d'un biais par rapport à l'intérêt général.

Malgré l'inévitable imperfection de la procédure, l'expropriation n'est pas contraire aux droits de l'homme, et un pays sans possibilité d'exproprier ne pourrait guère construire, ni aménager.

Les membres de l'indivision Petiet qui ont une maison dans le Bois St Martin, n'y vivent pas à plein temps à l'heure actuelle, mais certains pourraient le faire à l'avenir. En tout état de cause, l'expropriation ne sera légale que si l'utilité publique du projet de constitution de réserves foncières l'exige évidemment, comme le dit l'article 17 des Droits de l'homme.

Si le préfet déclare le projet d'utilité publique, c'est le juge de l'expropriation qui statuera sur le montant de l'indemnité. Je ne me prononcerai pas sur celui-ci. Contrairement à ce qu'exprimaient plusieurs opposants au projet, les juges de l'expropriation accordent en général des indemnités correspondant au prix du marché, avec parfois une indemnité de remploi pour couvrir les frais d'une acquisition de remplacement.

Article R13-46 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique : L'indemnité de remploi est calculée compte tenu des frais de tous ordres normalement exposés pour l'acquisition de biens de même nature moyennant un prix égal au montant de l'indemnité principale.

Toutefois, il ne peut être prévu de remploi si les biens étaient notoirement destinés à la vente, ou mis en vente par le propriétaire exproprié au cours de la période de six mois ayant précédé la déclaration d'utilité publique (...).

La seule question sur laquelle le commissaire enquêteur doit donner un avis est celle de l'utilité publique du projet, sans crainte de l'expropriation éventuelle des propriétaires, malgré le fait qu'ils sont sans doute attachés sentimentalement à leur domaine.

3.8. Thème 7 : Les alternatives

Observations du public

Les riverains contestent l'utilité de l'ouverture, expliquant qu'ils se satisfont des chemins qui longent le Bois, qui sont effectivement fréquentés les soirs d'été, modérément, mais continuent (vélo, jogging, promenade). De ces chemins, on peut voir l'intérieur du Bois et rencontrer paraît-il des animaux. Aucun riverain, que ce soit à Noisy, Villiers, Le Plessis ou Pontault-Combault, n'exprime un besoin d'aller dans le Bois librement, considérant que la proximité de celui-ci les satisfait. Tout juste, certains apprécieraient de pouvoir le visiter dans le cadre de visites pédagogiques.

M. Petiet fait remarquer qu'on peut déjà visiter le bois par l'intermédiaire d'une association, certes agréée par lui, et que cela peut être développé dans le cadre d'une convention avec la DRIAF.

Des riverains considèrent que la mairie de Noisy propose une ouverture du Bois St Martin et des activités, sans que cela corresponde à une demande exprimée. La mairie de Noisy chercherait à réaliser une promesse électorale ancienne.

ce projet ne me semble absolument pas indispensable, je ne pense pas que nous ayons un "besoin pressant" de centre d'équitation dans la région (courriel 1)

il y a d'autres bois, d'autres centres équestres, d'autres fermes pédagogiques (en Seine et Marne, mes enfants en ont bénéficié plusieurs fois), balades... il y a le sentier bordant le bois... même sans en voir complètement l'intérieur : crapauds, chevreuils (obs. 14 à Villiers)

Certaines observations font remarquer que les activités peuvent être organisées ailleurs :

la ferme Delaurier, rue du. Dr Sureau, devait être une ferme pédagogique... le centre équestre à côté du pont de Neuilly... accrobranche sur la Butte verte, très peu valorisée (obs. 135 à Noisy)

Surtout, beaucoup trouvent qu'il n'y a pas de raison de gaspiller de l'argent public (12 fois) ou d'effectuer des dépenses inutiles en achetant un domaine qui remplit parfaitement la fonction de protection de la nature.

Avis du commissaire enquêteur sur les alternatives

Comme pour beaucoup d'habitants de Noisy, l'idée de l'ouverture à tous d'un si beau et si grand domaine forestier m'a paru spontanément une *grande idée*, expression retrouvée dans certaines observations, dont les auteurs évoquent aussi l'intérêt de l'ouverture pour les *populations défavorisées*.

Qui a besoin du Bois St Martin ?

Contrairement à ce qu'expriment des observations disant que le secteur de l'Est parisien manque *cruellement* d'espaces verts (obs. 8 et 132 à Noisy), ainsi que des commentaires semblables sur les pétitions, l'examen des cartes routières (1/100 000 et 1/15 000) montre que la banlieue Est a beaucoup d'espaces verts, surtout à l'Est du Bois St Martin, qui apparaît comme un bastion avancé des grandes forêts briardes : forêt régionale de Célie (116 ha), bois de la Grange et du Boulay (167 ha), forêt régionale de Ferrières (2900 ha), forêts domaniales Notre-Dame (2200 ha), d'Armainvilliers (1450 ha), de Crécy (3000 ha), soit 10 000 ha pour les seules forêts proches de Noisy.

L'idée d'un Est parisien manquant d'espaces verts date du temps où "l'Est" se résumait aux arrondissements de l'Est de Paris et à la banlieue proche (Montreuil, Bagnolet, Pantin, Les Lilas...). Depuis les années 1970 et 80, les collectivités publiques, notamment la Région, ont beaucoup investi, et l'étalement urbain a fait qu'en Grande couronne Est, de nombreux habitants disposent d'un jardin et ceux qui n'en ont pas se trouvent plus près des nombreux parcs, bois et forêts de Seine et Marne.

Des randonnées gratuites sont organisées par des associations dans ces forêts, dont certaines sont atteignables à partir de gares RER (Gretz-Armainvilliers, Emerainville-Pontault-Combault).

La fréquentation des forêts en Ile de France

La région avait 60 000 ha de forêts ouvertes au public en 1964, avec l'objectif d'en avoir 140 000 ha en 2000 pour une population estimée à 14 millions d'habitants. Elle en a aujourd'hui 90 000 ha (80 000 en forêts domaniales, 10 000 en forêts régionales) pour une population de 12 M d'hab. (source AEV).

Etude AEV-CREDOC 2001 sur 879 enquêtés : 47 % des Franciliens interrogés de 18 ans et plus disent y aller assez souvent ou très souvent (25 % n'y vont jamais, 28 % rarement). Grosso modo, sachant que ceux qui ont répondu à ce sondage écrit faisaient plutôt partie des catégories fréquentant la forêt, on peut estimer que 50 % des Franciliens de plus de 18 ans vont en forêt, soit 5 millions de personnes, qui y vont 1,44 fois par mois au maximum (en septembre), le dimanche pour près de 50 %.

Le jour le plus fréquenté, un dimanche de septembre, il y a donc sans doute un peu plus de 100 000 Franciliens dans les 90 000 ha de forêts ouvertes, et dans les bois communaux, soit autour d'un utilisateur à l'hectare.

Visite du commissaire enquêteur dans la forêt de Bondy (170 ha) : le samedi 1^{er} août 2009, par beau temps sans chaleur excessive, en une heure entre 15h50 et 16h50, j'ai rencontré 43 promeneurs et cyclistes (y compris enfants et personnes restant au voisinage immédiat des parkings), dont 4 pêcheurs et 2 gymnastes. 45 voitures étaient garées à 16h50 dans les 3 parkings P1, P2 et P3, ce qui est en phase avec mon comptage. En comptant ceux qui y étaient entré à pied par les autres entrées, il n'a pas dû y avoir plus de 100 promeneurs pendant une heure, alors que le site Wikipédia, qui cite cette forêt comme une des plus fréquentées d'Ile de France, en annonce 2000 par heure ! Certes, ce jour-là, il n'y avait en Ile de France, ni les juilletistes, ni les aoutiens.

Le même jour vers 15h, la forêt de Notre-Dame avait l'air très vide : 10 promeneurs, à pied ou à VTT, rencontrés en une heure, aucune rencontre sur le sentier de découverte).

Dans le parc départemental (94) des Marmousets, qui jouxte cette forêt, vers 13h30-14h, dans la plaine où se trouvent des barbaquiers (*barbecues*) fixes, des groupes importants constitués presque exclusivement d'Antillais (d'après la musique) étaient réunis, 2 tentes montées (+ une sur le parcage), deux sonos très fortes (on entendait la musique au plus loin que je sois allé dans le Bois Notre-Dame), un groupe électrogène, une moto roulant au pas. Sur le parcage, 80 voitures (dont des 4/4, Mercedes, BMW) immatriculées 77, 91, 93, 94, 95, 60, 10, 58... Des groupes arrivent à plusieurs voitures, de différents départements. On vient parfois de loin pour se retrouver en famille ou entre amis. Je n'ai vu qu'un groupe de 3 personnes arriver à pied depuis la N4. Aucun gardien. Les Marmousets semblent répondre à une demande précise de lieu de pique-nique et grillades, proche d'une aire de parcage. Les 80 voitures correspondaient à peu près au nombre de personnes autour des barbaquiers, confirmant qu'il ne devait pas y avoir beaucoup de monde dans la Forêt de Notre-Dame voisine.

La fréquentation des forêts augmente, mais la surface de celles-ci augmente régulièrement en France, comme dans tous les pays non tropicaux, y compris en Chine. En France, la forêt, qui couvrait 8 Mha en 1789, a doublé depuis. La déforestation, phénomène dangereux pour l'évolution du climat, concerne surtout les trois grandes forêts tropicales d'Amazonie, d'Afrique centrale et d'Indonésie (Bornéo, Sumatra). La raison en est moins la coupe illégale de bois tropicaux (pour 10 %) que le défrichement pour la culture d'exportation (pour 90 %) : soja au Brésil, palmier à huile à Bornéo.

La ville de Noisy elle-même a 170 ha d'espaces verts à son PLU. Soit 13 % de ses 13 km², ce qui revient à **28 m² par Noiséen**, alors que Paris a 16 km² (16,3 % de sa surface) d'espaces verts presque entièrement constitués des bois de Boulogne et Vincennes, ce qui fait **8 m² par Parisien**. Et pourtant, les Parisiens, même pauvres, ne se plaignent pas tous de cette apparente pénurie. En général, ils habitent Paris pour d'autres raisons que le goût de la nature, qu'ils peuvent apprécier à l'occasion de week-ends ou de vacances en dehors de Paris.

Hormis l'espace vert de proximité pour les tout petits, l'espace de nature est un lieu où chacun se rend moins souvent qu'à son travail. Il vaut mieux privilégier l'installation de logements ou de lieux d'emplois dans les zones proches de Paris, de façon à raccourcir les fréquents déplacements domicile-

travail, plutôt que de raccourcir les beaucoup moins nombreux déplacements domicile-espace vert. Ces derniers constituant une faible proportion des déplacements de chacun, il est tout à fait acceptable, économiquement et écologiquement, de prendre sa voiture pour se rendre dans une forêt.

C'est probablement ce que font la plupart des habitants de Noisy ou Villiers, à la différence des habitants de Paris et de la proche banlieue dense, qui sont mieux desservis par les RER et trains pour aller randonner dans les grandes forêts d'Ile de France.

Le fait que le Bois St Martin puisse être desservi par la gare des Yvris n'intéresse donc qu'une faible proportion des éventuels utilisateurs du Bois et de ses installations. Les habitants de Paris peuvent atteindre facilement d'autres forêts, et la gare n'est pas pratique pour ceux venant du centre de Noisy.

Bien que le Bois St Martin se trouve sur la commune de Noisy, la plupart des jeunes et moins jeunes à qui sont destinées les activités ne pourront y venir à pied, notamment les plus défavorisés, ceux du Pavé Neuf par exemple.

Il semble bien que les enfants et adolescents en âge scolaire qui fréquenteront la ferme pédagogique ou toute autre activité, y seront amenés en car si c'est une activité scolaire, et que des navettes seront organisées si les activités du Bois sont celles d'un centre aéré. D'autres jeunes y viendront en deux-roues ou en voiture, ce qui explique la présence prévue d'un parking près des activités.

Selon l'enquête AEV-CREDOC résumées plus haut, les riverains viennent à pied ou à vélo, mais les non-riverains utilisent une voiture à 90 % environ. Les non-riverains du Bois St Martin s'y rendront donc en voiture, que ce soit pour y marcher ou pour les activités proposées.

Puisqu'on prend de toute façon un véhicule motorisé, on peut tout aussi bien se rendre vers *d'autres bois, d'autres centres équestres, d'autres fermes pédagogiques*, comme l'écrit une personne pour des activités dont ses enfants ont bénéficié plusieurs fois en Seine et Marne (obs. 14 à Villiers).

J'ai moi-même constaté qu'une ferme pédagogique était en construction sur les hauteurs de Rosny-sous-Bois, et on peut imaginer qu'un tel équipement pourra accueillir plus d'enfants que ceux de la seule ville de Rosny !

Ce n'est pas parce que le Bois St Martin est proche de Paris et sur la commune de Noisy le Grand, qu'il a vocation à recevoir Parisiens et Noiséens, alors que la région ne manque pas de lieux pour les loisirs. Pour les Noiséens, il y a beaucoup d'espaces verts et de lieux d'activités de nature, non saturés, à une distance, un coût et un temps peu différents de ce qu'il faut pour se rendre au Bois St Martin, à commencer par le Bois de Célie, relativement peu fréquenté.

Par contre la proximité du Bois St Martin par rapport à Paris et sa bonne desserte par la gare des Yvris ont un intérêt pour les naturalistes, étudiants et chercheurs en botanique et écologie, qui pourront en faire un lieu d'herborisation et d'étude facilement atteignable depuis les universités franciliennes. Mais cela ne concerne pas les activités.

Où installer les activités de nature ?

La volonté de la ville de Noisy de créer des activités de nature pour une population qui n'a plus de rapport avec le monde agro-pastoral est tout à fait louable. Les populations d'immigration récente, en particulier, ont moins l'occasion de côtoyer la nature que les autres : pas de maison de famille dans la campagne française, puisque les origines sont dans d'autres villages entourés d'une nature très différente ; moins d'argent, moins de week-ends et de vacances en dehors de la ville.

De plus, les conditions de vie des familles les moins favorisées font que les enfants ont souvent des parents peu disponibles pour organiser leur temps libre. Les municipalités se doivent d'occuper cette oisiveté en proposant des activités attrayantes et si possible pédagogiques. La ferme, le poney ou le cheval, l'accrobranche, sont effectivement des activités intéressantes pour une municipalité, sans doute avec un bon rapport "nombre de pratiquants sur investissement".

Si la protection des milieux naturels du bois St Martin imposait de créer ailleurs ces activités, y aurait-il d'autres lieux à Noisy susceptibles de les recevoir ?

Parmi les nombreux espaces verts de Noisy, beaucoup sont peu utilisés, comme le Parc des Yvris entre rue des Graviers, avenue Médéric, chemin des Princes et Bois St Martin (club cynophile détruit, dépôts divers) ou la Butte verte. Il y a aussi le terrain des bords de Marne où a été envisagé un port. Installer un accrobranche, une ferme pédagogique, un club hippique ou toute autre activité de nature dans un de ces lieux paraît avoir bien des avantages : mise en valeur (et meilleur contrôle) de ces lieux, proximité avec des populations, notamment les plus défavorisées, économie de l'achat du Bois St Martin. Sans être compétent pour m'immiscer dans les choix de la ville de Noisy, il semblerait que ces solutions permettraient d'avoir mieux et plus pratique pour moins cher !

Les activités pédagogiques

Dans les observations des partisans du projet, on trouve l'argument que le Bois St Martin pourrait servir à la formation à l'écocitoyenneté, aux énergies renouvelables, au développement durable.

Ecocitoyenneté est forgé à partir de *citoyenneté* (1783, de *citoyen*), qui est la qualité de citoyen, c'est à dire celui qui habite un pays et en a la nationalité, à l'égal de *citizenship* en langue anglaise. Puis *citoyen* est devenu un adjectif qui a remplacé *civique*. L'écocitoyenneté est l'écocivisme, c'est-à-dire le comportement vertueux vis-à-vis de l'écologie, entendu dans le sens d'écosystème global. Sans doute, s'agit-il d'apprendre aux enfants à ne jeter aucun déchet par terre, à ne pas cueillir certaines plantes protégées, ni importuner les animaux, mais la liste des gestes d'écocivisme dans la nature s'arrête probablement là.

Dans le projet d'acquisition, le bâti actuel est présenté comme nécessaire à l'aménagement de locaux pour traiter de questions liées à l'écologie, au cycle de l'eau, aux énergies renouvelables.

Il n'est pas sûr que ces bonnes intentions aient besoin de lieux spécifiques. Sans doute entend-on apprendre à mieux connaître la nature? Mais cet apprentissage peut se faire à l'école et au collège (et même au lycée pour les aspects énergétiques) ou dans une salle municipale pour les adultes, la sortie en forêt constituant une illustration de ce qui a été appris.

Il ne semble pas que les activités pédagogiques envisagées correspondent à un besoin que la ville de Noisy ne pourrait pas satisfaire d'une autre manière, notamment à travers les missions normales de l'éducation nationale.

On peut imaginer de multiples autres destinations pour le bâti à moyen ou long terme : centre aéré, maison du parc, gîte d'étape (dans le cadre de la ceinture verte), base pour chercheurs, enseignants et universitaires, voire hôtellerie et restauration. Mais aucune d'entre elles, prises individuellement, n'a une utilité publique évidente justifiant une expropriation.

Fait à Puteaux le 16 octobre 2009-10-16

Yves Egal, commissaire enquêteur

ANNEXES

- Liste des observations, courriers et pétitions
- Recensement des espèces citées dans l'arrêté de Biotope (Amis du Bois St-Martin)
- Extraits des journaux où sont parus les avis d'enquête
- Certificats d'affichage des maires de Noisy-le-Grand et Villiers-sur-Marne

Commissaire enquêteur : Yves Egal

E09000046/95

Annexe 1

Liste des observations, courriers et pétitions

Code de lecture :

- **surlignés en gris**, les personnes ayant porté une observation ou envoyé un courrier ne se prononçant pas sur le projet (annonce de remise d'une pétition, exemplaire de tracts distribués à la population, demande d'informations, de documents, de corrections mineures au projet au cas où il se ferait) ou constituant un double d'une observation répertoriée à Villiers ou Noisy.
- **surlignés en bleu**, les avis se prononçant pour le projet (en copie noir et blanc, les observations favorables sont surlignées dans les deux colonnes alors que les neutres ne le sont que dans la colonne "Nom et adresse")

Courriers reçus à la préfecture de Seine St Denis

N°	Nom et adresse	Mots clés (ou synonymes)
1	E 93, Union des ass. d'environnement de Seine St Denis, Vaujours/Coubron, prdte Agnès Auger	Copie de lettre envoyée au maire de Noisy, demandant dossier d'enquête. Le récépissé du dossier par E 93 est agrafé par la mairie de Noisy et constitue l'observation 34 des registres de Noisy
2	Eliane Canda, Société historique du Plessis-Trévisé SHPT, copie de courriels à M. Deslandes, adjoint au maire du Plessis <i>Même personne que courrier 15 au registre 7 de Villiers</i>	SHPT a pu aller assez souvent chez le Baron Claude, très attaché à son domaine (longs séjours, plusieurs fois par semaine, plantations, livres-mémoires, testament) Achat terres aux Princes de Conti, construction en 1820 par Edmond Santerre, gare envisagée début XIXe bout av. St Pierre, subventionner propriétaires
3	Danielle Raabe, 3 r. Diderot, Champigny Ass. Mémoire vivante Marne verte	<i>Idem courrier 14 annexé au registre 6 de Villiers</i>
4	Françoise Cornier, 26 r. Brifault, Pontault	<i>Idem observation 149 au registre 5 de Villiers</i>

Les 4 courriers envoyés au commissaire enquêteur à la préfecture de Seine St Denis sont soit des doubles d'un courrier envoyé ou déposé à Villiers, soit un avis d'une personne qui a porté un avis semblable au registre de Villiers, soit un courrier n'émettant pas d'avis. Aucun donc n'émet un avis qui n'aurait pas été porté dans un registre.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur - Yves Egal

Observations et courriers reçus à Villiers sur Marne

N°	Nom et adresse	Mots clés (ou synonymes)
Registre 1		
1	Chardonnet, 141 av. de Dantzig, Pontault	Non, déjà non en 2004
2	Legendre, 216 av. de Dantzig	Non, déjà non en 2004, pourquoi ouvrir, poumon vert
3	Fleury, 143 av. de Dantzig	Non, déjà non en 2004, zone naturelle écologique
4	Haniez Jonathan, 58 av. St Pierre, Le Plessis	Non, pas demandé aux riverains
5	Serge ..., 8 allée Alfred de Musset, Le Plessis	Non, protéger
6	...	Non, profit, avenir
7	Michel Mazeau, 11 av. Charles Vanel, Le Plessis	Annonce mairie et non sces techniques, déjà non en 2004, biodiversité, par Région
8	Patrick Rousseau, 52 av. Gal de Gaulle, Le Plessis	Espace protégé sans aucune activité humaine, magouilles immobilières
9	Jean Capronnier, 5 av. Jean Gabin, Le Plessis	Flou, havre de paix
10	Fabienne Navéos, Eric Wattre, 15 allée des Fauvettes, Le Plessis	Flore, faune, tranquillité, bétonnage, problèmes sociaux, pas d'accès, pas d'installations
11	Adrien Léonardi, Gaele Lusardi, 113 av. de la Maréchale, Le Pl.	Bois = avantage immobilier, rassemblements de voitures
12	Haniez Ghislaine, 58 av. St Pierre, Le Plessis	Non, flore, faune
13	J Paul Echelard, 204, av. de Dantzig, Pontault	Pas de parking dans le bois
14	Mme Genty, 136 r. Bois St Martin, Pontault	Pas de parking dans le bois, motos malgré interdiction, déjà 2h de promenades ouvertes, voit faune
15	Olivier Lovrinic, 134bis r. Bois St Martin, Pontault	Tranquillité, profite du bois pour se ressourcer
16	Corinne Carreira, 76bis av. Bois St Martin, Villiers	Non, tranquillité, préserver faune, profit immobilier
17	Cécile Sautereau, 14 r. des Fossés, Villiers	Non, déjà non en 2004, intérêts financiers, électoraux, bois bien géré, pourquoi ouvrir, déjà Célie, bonne conscience après bétonisation de Villiers, taxe professionnelle, nuisances sonores, pas besoin d'entrer dans le bois
18	Philippe Co..., 7 av. Charles Vanel, Le Plessis	Non, déjà non en 2004, bien géré, ouverture ne sauvegarde pas
19	Pierre Jacquet, 37 r. de Melun, Pontault	Poumon vert, à acquérir par Région
20	Georges Guillon, 24 r. Brifault, Pontault	Non, déjà non en 2004, flore, faune, investissement Noisy de 4 M€suspect
21	MMme Cavez, 218 av. de Dantzig, Pontault	Non, déjà non en 2004, flore, faune
22	Marie-Françoise & François Gérard, 7 av. Watteau, Le Plessis	Oui, contre promoteurs, bien public ouvert, riverains égoïstes, valorisera les biens, pistes cyclables ? chemins piétons-vélos vers les Yvris ? entretien par insertion ?
23	Nelson Carreira, 76bis av. Bois St Martin, Villiers	Tranquillité, faune, flore, profit, pas de bois de Vincennes
24	J Philippe Lévêque, 9 av. Ch Vanel, Le Plessis	Idem précédents, laisser bois intact

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

25	G. Joly, 68 av. Stanislas Liédet, Villiers	Non, nuisances sonores (Marmousets), rodéos, motos, quads, dévalorisation biens, écologie
26	Philippe Roy, président RENARD	Registre terminé et feuilles volantes, annexe 2 lettres : <ul style="list-style-type: none"> - demande dossier d'enquête au préfet, - demande au CE de joindre divers documents au dossier : - arrêté de protection de biotope, - demande de modif APB par Noisy/AEV et lettre réponse préfet 93, - extrait PLU Noisy (graphique et règlement)
	Claude Lobry, président CODEVI (comité défense Villiers)	Non, voir lettre
28	Mme J. Pampin, 2 pl. Remoiville, Villiers	Préservation, réflexion par Région
29	Mme M. Julie, 9 r. M. Roy, Villiers	réflexion par Région
30	Ch. T..., 2 r. Jules Ferry, Villiers	Incohérent, faune, propriétaires
31	J Paul Coulon	Voir lettre
32	Devidal, 26 allée de l'Avenir, Le Plessis	Non, enquête estivale et rapide, ignore 3 communes, souillures (Marmousets) papiers, bouteilles plastiques, canettes, motos, quads, faune, flore, cueillette sauvage, propriétaires
33	J Pierre & M François Le Roux, 6 r. Brifault, Pontault	Non, faune, flore
34	M. Cavanna, Mlle Lévesque, 10 av. J Gabin, Le Plessis	Non, dernier espace naturel région, projet politique, écologie (voir élections européennes), bruit, autres forêts ouvertes, faune, balades tranquilles en forêt
35	Véronique Lohyer, 66bis av. Bois St Martin, Villiers	Faune, flore, voir chevreuils, Célie est ouverte et pas de Chevreuils, carcasses voitures calcinées, tags, débris, accrobranche et centre équestre déjà répandus sur communes voisines
36	Marguerite Dupeyrat, 80 av. de Combault, Le Plessis	Non, faune, flore, notre santé
37	Isabelle Dupeyrat, 80 av. de Combault, Le Plessis	Quand il n'y aura plus de rivière, d'arbres = plus de vie, l'argent qui ne se mange pas,
38	MMme José Dasilva, 37 r; frères Harbulot, Villiers	Non, tranquillité, bon air, préserver
39	MMme Zeller, 34 r. du Parc de la Lande, Le Plessis	Non, faune, flore, circulations (pied, vélo, moto, cheval) vont détruire, imprécis
40	Famille Tardif, Virginie Tardif, 111 av. Maréchale, Le Plessis	Non, calme, poumon vert, Boulogne Vincennes, bois mort, travaux et activités détruiront, projets immobiliers, profit
41	M. Bou..., 8 r. des Chaumes, Le Plessis	Pourquoi préserver sans en faire profiter les générations présentes, non entretenu, chasses et privilégiés font quad et moto, à interdire, poumon ouvert aux riverains
42	Catherine Dupuy, 9 allée St Hubert, Le Plessis	Non, qualité de vie, projets immobiliers
43	Famille Mingoia, 14 av. J Gabin, Le Plessis 2 adultes 3 enfants	Non, flou (entrées, gardé, fermé la nuit ?), détruira équilibre
44	Mme Chazeaux, 13 av. Duc de Trévisse, Le Plessis	Non, faune flore, bruit, pollution trafic, eau (assèchement fossés), POS modifiable
45	Mme Rouez, 13 av. Thérèse, Le Plessis	Qualité de l'air, pollution, nuisances sonores, centre équestre = fin du bois, batraciens

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

46	CODEVI Comité de défense de Villiers sur Marne et ses habitants, prdt Claude Lobry, 29 r. Louis Lenoir, Villiers	Enquête cachée (rien dans Villiers Info, ni site ville, ni forum site, ni conseil municipal, ni associations, lieu éloigné ; flou, indemnité 4,6M€cache vérité, Ouverture incohérente ZNIEFF arrêté biotope, bien géré, propriétaires, faune, flore
47	J Paul Coulon, Pontault	Assista CM 29 06, faune, flore, tranquillité, dégradations, AEV incapable gérer (ferme des Bordes), géré et exproprié par Région,
Registre 2		
48	Jacques et Joyce Rocheteau, 1 av. Stanislas Liédet, Villiers	Non, bien géré, biodiversité, activités (acrobranche, chevaux, camions, visiteurs) calamiteuses pour faune, flore, argent public, décharges sauvages, gens du voyage, pic nics sono (Marmousets), circulation abords, Célie peu fréquenté, lotissements
49	Marcel Lopes, 45ter route de Combault, Villiers	Non, autres bois ouverts, flou accès, , nuisances
50	Mme Goncalves Dasilva, 15 av. de la Favorite, Villiers M. Dasilva, 32 r. Victor..., Villiers	Non, ne touchez pas au Bois St Martin
51	Monique Chopitel, Roger Rabu, 111 r. de Nogent, Pontault	Bien géré, ne pas vendre à riche propriétaire (émir 61 ha dans bois de Célie), par Région, ouverture aux seuls piétons (clôture, gardé), ne pas détruire tout ce qui n'est pas chêne ou bouleau
52	Anne Chevais, 42 av. Stanislas Liedet, Villiers	Non, déjà non en 2004, flore, faune, assez d'espaces verts dans la région
53	Association CEDRE Comité écologique pour la Défense et le Respect de l'Environnement (Mme Bois) 45 av. Dr Schweitzer, La Queue	Non, bien gérée pour biodiversité (macrophages), peu touchée par tempête 1999, Noisy peu capable (économique, vigilance) de respecter arrêté de biotope, dégradations piétinement, flou, manque pièces au dossier, numéroter courriers
54	Stéphane Baize, 6 r. Luce de Lancival, Pontault	Protection = laisser en l'état, dégradations (Célie), ordures, tags, motos, promenades tranquilles, par Région, 4 M€ flou
55	Francis Barbessol, 8 r. Luce de Lancival, Pontault	Non, idem précédents
56	Serge et Christiane Dray, 7 r. Luce de Lancival, Pontault	Non, dates début des vacances, par la Région, flou, coûteux
57	JA et CI Aubert, 4 rue Corot/1 av. Ingres, Pontault	Non, calme, argent public, flou, dans 2 communes seulement
58	Charles Chaignet, 27 domaine Château-Gaillard, Maisons-Alfort	Pas de description de l'état du bois, flou (sur garantie interdiction public grande partie du bois), quid entretien, étude d'impact utile ?
59	Emmanuelle Wachowski, 30 av. Haute Futaie, Villiers	Non, flou, écologie, nuisances
60	Association RENARD	Copie demande au préfet de <ul style="list-style-type: none"> - copie de demande modification de l'arrêté de biotope par AEV, - CR d'examen de cette demande par CDNPS (commission départ. de la Nature, des paysages et des sites) - réponse faite par le préfet, - numéro de requête et infos sur moyens d'annulation soulevés par Noisy de l'arrêté de biotope

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

61	Martin Marseglia, 4 av. J Gabin, Le Plessis	Non, bien géré, poumon vert, Vincennes, Sully, Marmousets, propriétaires
62	Dina Marseglia, 4 av. J Gabin, Le Plessis	Non, faune, flore, biodiversité, piétinement, barrières pour protéger infime partie biotope seront franchies, propriétaires, générations futures
63	...	Non, politique, argent
64	Françoise Lacombe, villa Les Eventails, 1 allée Orly-Parc, Le Plessis	Oui, assista CM Le Plessis 29 06 (discours maire, Amicale Bois St Martin, 1 ^{er} adjoint, huées et insultes contre une élue), réunion info Espace Paul Valéry (intervention v-prdte AEV) : maximum de précautions prises, quelle position propriétaires ?
65	Henri Emard, 5 av. Antoine Watteau, Le Plessis	Non
66	Nicole et Pierre Toffin, Village Anglais, Pontault	Non, garder intact
67	...	Dernier poumon
68	Christine S, 35 allée du Parc du Plessis, Le Plessis	Non, biotope, nuisances, motos (Marmousets),
69	Michelle Ogé, 24 av. du Tramway	Non, patrimoine
70	Nadège Ogé, 57 av. Jean Kiffer, Le Plessis	Protection, urbanisation, autres bois, santé
71	Alain Cologan, 22 r. du Parc de la Lande, Le Plessis	Refuge
72	Raymond Rodriguez, 1 av. Jean-Claude Delubac, Le Plessis	Simple signature
73	D. Beraud et Y. Chatelon, 14b r. des Elzevir, Villiers	Non, faune, flore, voitures, pas possible venir en vélo (pas de pistes), autres bois, éventuellement déplacer clôture de 10 à 20 m
74	D. Strutz, 15 ^E av. Thérèse, Le Plessis	Non, autres bois, reculer clôture et agrandir ancien chemin de Villiers, argent public
75	Famille Schroeder, 125 av. Duc de Dantzig, Pontault	Non, Poumon vert
76	Gilles & Chantal Lehmann, 22 av. J Gabin, Le Plessis	Non, déjà non en 2004, Noisy suffisamment bétonnée, argent public
77	...	Conseillère régionale v-prdte AEV est aussi élue de Noisy. Elue et partie ?
78	MMme JM Allain, 66bis av. P. Vaillant Couturier, Noisy	Non, hérons, piverts dans les jardins
79	H. Bordet, 32 Parc du Plessis, Le Plessis	Non, idem précédents, cimenter, dégrader
80	Florence Jacquiau, 67 av. Lefèvre, Le Plessis	Non, bien que non riveraine, déjà non en 2004, biodiversité, picnic, foot, géré par AEV, par Région, zones sanctuarisées, maîtriser l'impact sur les autres, étude écologique, propriétaires, pas d'aire de jeu, évaluation régulière de l'impact, Noisy ferait mieux de faire pistes cyclables vers bois
81	M. Capron, 7 r. Camille Roy, Villiers	Non, abattage d'arbres, promoteurs, bétonner, profit immédiat, parc artificiel
82	Mme Capron, 7 r. Camille Roy, Villiers	Non, béton, comme nouveau centre près Ikea, profit milliardaires
83	Mme Moulin, 5, r. Millevoye, Pontault	Ouverture aux scolaires encadrés seult, dégradations (Célie), faune, flore
84	Solange & Gilles Fillion, 6 av. du Domino Noir, Le Plessis	Non, état actuel
85	Claude & Françoise Billiard, 12 av. Mireille, Le Plessis	Non, état actuel, nuisances
86	Philippe Jovet, 8 av. Ch Vanel, Le Plessis	Non, nuisances

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

87	Philippe Roy, prdt RENARD	Manque docs : textes régissant l'enq, façon dt l'enq s'insère dans procédure adm., manque une des lettres remises en obs. 26 (<i>cette lettre est en obs. 145 à Noisy</i>)
88	Mme Jovet, 8 av. Ch Martel, Le Plessis	Environnement, "l'homme altéré engloutit ses richesses" Job
89	Monique & Dominique Oquidant, 1bis av. de l'Avenir, Plessis	Non, biotope, trop de monde
90	K. Benkaroun, 9 allée St Martin, Le Plessis	Non, écologie (Européennes)
91	Pascale Massé, 9 allée Dr Louis Henry, Le Plessis	Non, faune, flore, activités (acrobranche, voirie, poneys)
92	Frédéric Massot, 10 r. de l'Eglise, Villiers	Oui, seule la puissance publique peut éloigner promoteurs, poumon vert, DUP et AEV = verrou contre réserves (aménagement, parking)
93	J Michel Duc, 8bis r. des frères Darras, Noisy	Sauvegarde planète, cervidés (vus par enfants demain), biotope, nuisances
94	M. Snusse, 191 av. Maréchale, Villiers	Non, écologie, béton (cf Noisy)
95	MMme Guinnebault, 8 allée Emile Zola, Le Plessis	Non, état actuel, motos, tranquillité
96	Marie-Annick Menjon, 10 r. Fortier, Villiers	Non, bois actuel = promenade, politiques pas fiables
97	Jean Rémy Graff, 64 av. Bois St Martin, Villiers	Non, assez de bois, patrimoine écologique
98	Irène Graff, 64 av. Bois St Martin, Villiers	Non, réserve naturelle, batraciens
99	J Pierre Rousseau, Pontault	Non, arrière-petits enfants, flou
100	J Charles Randall, Pontault	Non, faune, flore, non au bois de Vincennes
101	Daniel Menkes, 2 rd point du Val Roger, Le Plessis	Non, attention terme réserve foncière, besoin de lieux de détente date des 60s (autoroutes, tours et barres sans arbres), bien géré, Noisy attaque arrêté biotope, manège, marchand de frites
102	MMme Goncalves? 19 r. de Gournay, Pontault	Non, tranquillité, dévalorisation biens, faune, flore
103	Ralph Kernisant, 9 allée Dr Louis Fleury, Le Plessis	Non, biotope, poumon vert, clos et préservé des hordes de touristes
104	Pierre Chatelon, 14b r. des Elzevirs, Catherine Beraud, 54 av. du Lac, Villiers	Non, garantir arrêté biotope, recul clôture 100 m
105	Joël Dupuy, 5 allée St Hubert, Plessis	Ecologie, préservation planète, nuisances, salamandres vs chevaux, constructions
106	MMme Le Floc'h, 14 allée de l'Avenir, Plessis	Non, flou, , il existe déjà chemin qui fait le tour du bois, par Région, destruction environnement, drogue, prostitution
107	Claude & Nadine Le Kervern, rés. Ile Caroline, Plessis	Sauvegarde planète, Grenelle, biotope, poumon vert, enfants et petits enfants
108	Bernard & Colette Moussel, 22 av. H Barbusse, Villiers	Non, flou, aucun projet Villiers, dernier poumon vert de l'Est parisien, par Région, saccage, faune, flore
109	MMme Van-Zon, 16 allée de l'Avenir, Plessis	Non, urbanisation, biodiversité, sanctuaire, la zone A isolera faune de bois de Célis
110	Mme Fabrice, 64 av. Maréchale, Plessis	Non, patrimoine exceptionnel, bétonné, , enfants et petits enfants
111	Pierre Roblin, 223 av. Maréchale, Plessis	Non, déjà non en 2004, ceinture verte, descendants, intérêts quelques uns
112	Paulette Bénard, 223 av. Maréchale, Plessis	Non, biotope, dégradations, calme, respirer autre chose que les pollutions, déjà chemin fait le tour, Grenelle, nuisances, motos, , autres bois

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

113	Mme P. 208 r. Duc de Dantzig, Pontault	Non, intérêts financiers
114	MMme Luis? 220 av. Duc de Dantzig, Pontault	Non, ne pas détruire le peu d'espaces verts
115	Annick Reig, 15 av. Thérèse, Plessis	Bien géré, poumon vital, parkings
116	Jocelyne Besnard, 3 av. Ch Vanel	Non, trafic routier, poumon vert
117	Mme Perret, 32 av. Gal Jaubert, Villiers	Non, faune, flore, non au parking maire Villiers, aux poneys (qui peut payer ?), à la rocade
118	J Marc Castel, 15 av. H Barbusse, Villiers	Fort potentiel récréatif nuirait à la nature, , tranquillité, pollution atm, bruit,
119	MMme Le Strat, 135 r. Bois St Martin, Pontault	Intégralité forêt, enfants des écoles dessinent maisons cube, arbres lampadaires ?
120	MMme Ventyghem, 7 av. Mireille, Plessis	Non, nature
121	Michelle Gaubeille, 159 av. Maréchale, Plessis	Propriétaires, intérêt mineur, flou, AEV n'a pas les moyens (67 réserves foncières) cf bois St Antoine, Marmousets, club house puis constructions
122	Jean Montana, cons. régional PS 86-92, 1 allée Alfred de Musset, Plessis	Non, Grenelle, AEV revend aux maires qui n'ont pas les moyens, Noisy veut casser arrêté de biotope
123	PETITION Amis du Bois St Martin	Signale la remise de 79 pétitions <i>Pour l'ouverture du bois dans le respect de sa faune et de sa flore</i> sans commentaires + 2 avec commentaire. Après le dépôt de ces pétitions, d'autres ont été apportées en mairie, qui a remis au commissaire enquêteur 130 formulaires de cette pétition (dont 8 avec commentaire), en signalant que cent feuilles avaient disparu le 8 juillet, ce qui signifierait qu'environ 230 formulaires signés ont été apportés en mairie de Villiers. Extraits des commentaires autres que "oui" ou "bonne chance": <ul style="list-style-type: none"> - Mireille Callement, Roissy en B. : <i>pour visiter en venant voir notre famille</i> - Maurice Callement, <i>pour la famille qui habite Noisy</i> - Corinne Callement, <i>pour les petits enfants qui viennent voir les gds-parents</i> - Maryse Bréard, Emerainville <i>"Vive la nature" respectons la.</i> - Christine Mur, Villiers <i>il y a peu d'espaces verts protégés, prendre conscience</i> - Michèle Nikonoff, id, <i>il est grand temps, pour la population en appartement</i> - Claudine Renée Couteau, Chelles, <i>on aimerait plus de verdure, se promener</i> - David de Sousa, Y a assez de béton, pas fermer le peu d'espaces verts
124	MMme Toinon, 191 av. Maréchale, Plessis	Non, préserver espaces verts
125	Barbara Adamek, 22 av. St Pierre, Plessis	Non à construction ou parking, assez de béton près du RER, faune
126	Philippe Brémont, 30 allée Chanteprene, Plessis	Contradiction discours climat et empiéter sur bois, bruit, biodiversité, béton, parking, générations futures
127	Mme Lacotte, 32 av. Stanislas Liedet, Villiers	Faune, flore (détail en poème), tourbière, mort au béton, biotope, poumon vital
128	MMme Christian Poule, MMme Laurent Chignalet, Johanne Poule, André Levot, Simone Charconnet, Plessis	Non, nuisances (parking, trafic, bruit musique, pic-nic, déchets, motos, quad, poumon intact, biotope, déjà chemin autour (où aller ensuite ? CO2)

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

129	G. du...	Non, interdit construire dans bois en IdF (a pu empêcher constructions au Plessis)
130	Annette Moreau Rajaomariveso, 41b av. J Kiffer, Plessis	Non, déjà non en 2004, trafic induit
131	MMme Michel Santucci, Silvia Santucci, 25 av. Duc Trévisse, Silvano Santucci, Mlle Schmitt, 113 av. Maréchale, Plessis Céline Lesœur, Plessis, Rita et Vanessa Lesœur, Villiers	Non, faune, flore, Grenelle, béton (RER Noisy), arbres par Internet ?
Registre 3		
131bis	...	Non, barrière verte, nuisances
132	Olivier Buchbinder, 2 av. J Gabin, Plessis	Non, acquis par AEV, Petiet restent propriétaires, bien géré (cf Bois Notre Dame) argent public, grillages à l'intérieur du bois ? amphibiens écrasés, étude d'impact ? non à Vincennes, parking aux abords, Noisy acquiert sur biotope, (demande d'annulation), autres bois (600 ha), maire Villiers cherche subventions, enquête dans 2 communes sur 5
133	Daniel & Annick Duchatelle, 7 allée Lamartine, Plessis	Non, dernier espace fermé, faune, flore (film Home), bien géré, bois St Martin sur tableaux de maitres = œuvre d'art, tous profitent déjà du bois
134	Anneli Ferret, 103 av. du Parc Coeuilly, Champigny	Intérêts pécuniaires, construire Grand Paris, club canin Noisy chassé à Sucy, poney club partira, faune, flore, tourbière, manque garanties
135	Stéphane Lemercier, Florence Piaia, Rés. Ile Caroline, 9 av. G Foureau, Plessis	Non, ambition hypocrite de le protéger, non à Vincennes
136	Brigitte Wallen, 39 av. Gal de Gaulle, Plessis	Immeubles remplacent pavillons, faune, flore, poumon, écologie au lieu d'intérêts pécuniaires, qualité de vie, destruction du bois
137	Alain Fleury, 143 av. Duc de Dantzig, Pontault	Non, destruction
138	Philippe Lohyer, 66b av. Bois St Martin, Villiers	Non, destruction, béton, état naturel
139	MMme Claude Larwière, 4 av. Liedet, Villiers	Demandent infos : route, périmètre, bois fermé, parking ?
140	MMme Catherine Robert, 19 av. Parc de la Lande,	Non, destruction
141	Sabine Patoux, Plessis	Dev dur, poumon vert Paris zone dense pour équilibre avec reste territoire, laisser espace à la nature
142	François Blaise, Villiers	Non, faune, flore, non à la racaille
143	Sandy Barbe, 50 av. Liedet	Non, destruction, routes, parking, préserver l'environnement
144	Blandine Robidet, 3 r. 8 mai 1945,	Non, remboursez dette Villiers avant
145	..., 50 av. Liedet,	Non, calme, n'aurait pas acheté si bois ouvert
146	Juliette Rosenbaum, 162 av. Maréchale, Plessis	Non, qualité de vie
Registre 4		
147	Jacques Personne, rés. La Maréchale, Plessis	Non, troubles voisinage, car habite proche lisière Bois St Martin

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

148	Me Vos, Granrut Avocats pour les ayants-cause de feu le Baron Petiet, Mme Marie-Geneviève Rogier, veuve Claude Petiet, Milles Charlène et Cécile Petiet, ses filles	Non, déjà non en 2004, irrespect arrêté de biotope dans projet, contestation arrêté de biotope devant TA, irrespect délibération du conseil régional du 26 09 2002, demandant un avis favorable des communes concernées Pièces du dossier : Pièce 1 : Plan du Roi de 1736 Pièce 2 : avis du commissaire enquêteur de l'enquête de 2004, M. Franchette Pièce 3 : lettre 20 09 2005 de J F Cordet, préfet 93, à JJ Jégou, sénateur-maire du Plessis, sur mesure de protections envisagées pour le Bois St Martin Pièce 4 : arrêté de biotope Pièce 5 : rapport du commissaire enquêteur de l'enquête de 2004, M. Franchette Pièce 6 : délibération conseil rég. IdF sur procédure DUP pour le Bois St Martin Pièce 7 : mémoire en intervention volontaire de Mme et Milles Petiet contre Noisy au soutien de l'arrêté de biotope
Registre 5		
149	Françoise Cornier, 26 r. Brifault, Pontault	Non, remets dossier 1 lettre 4 p. + 5 photos au CE (voir courrier 2 registre 6)
150	Claude Vuillermoz, 26 r. Brifault, Pontault	Non, création route des Yvris, parking 3 ha, accès ferme équestre, irrespect arrêté biotope, par AEV seul, ouverture pédagogique et piétonnière par cheminements protégés vers postes d'observation, dégradations (cf Célie), propriétaires
151	MM ^{me} Patrick Casado, 6 r. Delille, Pontault	Non, intérêts financiers, protection de la nature, enfants et petits enfants
152	Ligue Protection des oiseaux (LPO) IdF, Paris	Si le site est ouvert, cela doit se faire dans le respect de la faune
153	MM ^{me} Yves Robin, 29 av. du Val Roger, Plessis	Non, biodiversité
154	Silvia Santucci,	Non à l'ouverture à un public qui n'a pas exprimé envie, activités payantes ? intentions financières, laisser de l'espace à la nature, Grenelle, flou
Courriers adressés au commissaire enquêteur en mairie et annexés au registre 5		
10 de ces courriers sont des photocopies, dont l'original est agrafé dans le registre 7, par erreur des services de la mairie de Villiers, qui ont sans doute oublié alors, que des photocopies avaient été précédemment annexées au registre 5.		
1	Les Amis du Bois St Martin (+ tract signé de Patrick Sébire)	Compte-rendu de réunion 1 ^{er} juillet Espace Paul Valery : en désaccord avec l'association RENARD sur le recensement des espèces du bois, la parole ne leur a pas été donnée ou ils ont été interrompus, fin de réunion par police municipale
2	Christine Pagani, 24 allée Fleurie, Plessis	Non, annexe et non mairie, poumon vert, enquête dans 2 communes,
3	MM ^{me} JC Séguenot Thirion de Briel, 19 r. Girodet, Pontault	Non, Grenelle, les arbres nous font vivre, pas le béton
4	Jacques Roizot, 131 av. Maréchale, Plessis	Non, réserve classée

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

5	Hélène Tarditi, 12 allée de la Ville au Bois, Plessis	Non, protection des espaces verts
6	MM ^{me} Christophe Hénault, 109 av. Maréchale, Plessis	Non, assez de bois, faune, flore, propriétaires, tranquillité (car loin du RER)
7	Françoise Tarditi, 10 allée Monique, Noisy	Non, déjà non en 2004, argent public, béton (autour RER)
8	JA & CI Aubert	Copie observation 57 (registre 2)
9	Chaignet	Copie observation 58 (registre 2)
10	Serge Durigoin, 8 Musset, Eric Thuiller, 163T av. Maréchale, S&J Salle, 7 Musset, MM ^{me} Bernard Fabas, 4 Musset, MM ^{me} Maheux, 163 Maréchale, Elisabeth Schweiger, 163 Maréchale, MM ^{me} Philippe Mikowski, 3 Musset, MM ^{me} Christophe Carvounas, 9 Musset, Nelly Guidi, 5 Musset, MM ^{me} Boyer 6 Musset, tous au Plessis	Non, politico-financier, puis tout permis, route, parking, immeubles, argent public, photos jointes (Noisy collège St Exupéry, Pontault route de Gournay)
11	MMme Dutheil, 127 av. Maurice Berteaux, Plessis	Non, planète souffre de déforestation
12	Eric & Adeline Friaissse, 109 av. Maréchale, Plessis	Non, dernier poumon vert, flou, spéculation, Plessis a construit n'importe quel paysage d'immeubles
13	MM ^{me} Alain Jouanna, 25 av. Jean Kiffer, Plessis	Non à expropriation, béton, par Région gestion ONF, faune, flore, bien géré, asez de terrains à Noisy, Grenelle
14	Michèle Bertrand, 4 r. Luce de Lancival, Pontault	Non
Registre 6		
169	Patrick Vachier-Lacrave, Plessis	Non, irréversible sur faune, flore, autres bois : motos, quads, campeurs, fêtesfeux de bois, boissons, urbanisation
170	Marie Elisabeth Landré, Plessis	Non, nuisances, bouteilles et détritux en lisière, urbanisation
171	Catherine Petit, Villiers	Non, destruction, bruit, drogue, motos, agressions, non à Vincennes, aménagements puis constructible
172	Hélène Perry,	Non, propriétaires, forêt unique, ne pas y pénétrer, Célie
173	Laurentino Vieira, 56 av. Maréchale, Plessis	Non, route et autre projet
174	Gérard Lemerle, 11 Liedet, Frédéric Sans, 18 Liedet, Villiers	Non, destruction faune, flore, voies d'accès, Celie sous-utilisé, trop de VTT dans Bois St Antoine, motos quads, parking 3 ha, impôts, arrêté de biotope,
175	Stéphanie & Alain Zaghbouni, 1 av. J Gabin, Plessis	Non, enquête courte et vacances scolaires, constructible, maire Plessis non informé, destruction biotope, bruit, racaille, incivilité, béton
176	MMme Fattal, Pontault	Non, nature, poumon vert
177	Ass. Sauvegarde espaces verts et environnement (ASEVE), BP 85, Plessis	Non, déjà non en 2004, ouverture mal contrôlée désastreuse, étude écologique, ouverture zones moins fragiles, certaines périodes, évaluation impact régulière, par Région, municipalité incapable de qualité suffisante, morcelé,
178	Christian Jacquiau, 67 av. Lefèvre, Plessis	Non, déjà non en 2004, poumon vert IdF, municipalité incapable gestion pérenne

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

Courriers adressés au commissaire enquêteur en mairie et annexés au registre 6		
1	Les Verts Val de Marne, Josette-Eva Sauvage, Daniel Gissinger, conseillers municipaux Villiers	Oui à acquisition par C Régional, conservation en zonenaturelle d'intérêt écologique et humain, Non à l'acquisition par Noisy, ouverture public au projet, parking, modif arrêté de biotope
2	Françoise Cornier, 26 r. Brifault, Pontault	Non, route Villiers-Yvrès, parking, dégradations (photos jointes Célie), par AEV, ouverture pédagogique, propriétaires maintenus dans habitations, photo " : cheminement en bois vers poste d'observation
3	Daniel Duchatelle, 7 allée Lamartine + famille Le Cron, Plessis	Idem observation 133 registre 3
4	Christine Gauthier, 3 r. de la Liberté, Noisy	Retire sa signature de pétition pour ouverture
5	Isabelle Doreau, 4 ch. Des Chênes, Noisy	Retire sa signature de pétition pour ouverture
6	Colette Furet, 26 ch. Des Bouleaux, Noisy	Retire sa signature de pétition pour ouverture
7	M Dominique Frontini, 15 r. Danton, Ozoir-la-Ferrière	Non, poneys, parking, bande de 200 m, par Région, écologique
8	Robert Lefort, 62, av. Liedet, Villiers	Non, par Région, ZNIEFF
9	Philippe Lohyer, 66b av. Bois St Martin, Villiers	Non, poumon vert, béton
10	Line Dolbeau, 68 av. Bois St Martin, Villiers	Non, prostitutions, gays, drogue
11	Monique Klinger, 26 av. Pierre Dupont, Villiers	Non, propriétaires, biotope, planète
12	Granrut avocats	Les pièces remises en mairie de Villiers le 9 juillet ont été remises préalablement au commissaire enquêteur par Me Bellanger dans les bureaux de Granrut Avocats: <ul style="list-style-type: none"> - sur l'enquête parcellaire (voir rapport d'enquête parcellaire) - sur la DUP : historique du domaine, cartes, plan simple de gestion et notes sur le domaine, avis du commissaire enquêteur en 2004, documents concernant le Bois St Martin émis par Noisy, le Plessis, le CR IdF et la préfecture 93 et courriers avec ces entités. Une lettre envoyée par Me Bellanger au commissaire enquêteur le 16 juillet reprend les arguments de la famille Petiet contre le projet à l'enquête (voir rapport)
13	Michel Walter, Amicale Avenir du Bois St Martin, 36 av. Bertrand, Plessis	Joint extrait Parisien 17 07 09 <i>Levée de boucliers afin de sauver le bois St Martin</i> Non, alibis pour justifier DUP, chèque en blanc demandé, enquête vacances scolaires, info lieu tronquée, pétition des partisans, sabotage réunion au Plessis, ass. Les Amis du Bois St Martin ont reçu subvention 650 € en 2009, "les pauvres contre les nantis", bien géré, destructions considérables, rocade de 100-200 m autour du bois, DUP = duperie, pas d'utilité publique à favoriser une catégorie pauvre au détriment de riverains besogneux souvent endettés, propriétaires, motos, bruits, musique, rave Joint mémoire d'observations enquête 2004 : presque idem

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

14	Danielle Raabe, 3 r. Diderot, Champigny Ass. Mémoire vivante Marne verte	Non, déjà non en 2004, réserves non levées, reprend celles-ci et extraits du rapport CE 2004, pas tenu compte de 1 ^{ère} réserve (achat par Région), les forêts anciennes ne doivent pas être ignorées dans le bilan carbone
15	MMme Claude Krebs, 12 allée des Mésanges, Plessis	Non, déjà non en 2004, propriétaires, réserve écologique, incivilités (bois alentour)
16	Nadine Verhée-Thieffry, 94 r. de Nogent, Pontault	Non, propriétaires, densité angoisse, destruction par voirie, le bois a servi à la Résistance
17	Amicale du Bois St Martin	Deux tracts datés 14 juin 2009 conviant les habitants à l'enquête : <i>Réagissez avant le 17 juillet 2009 après il sera trop tard !!!</i>
18	Amicale du Bois St Martin	Deux nouveaux tracts datés 8 juillet 2009 conviant les habitants à l'enquête : <i>10 jours avant la fin de l'enquête sachez que...Alerte rouge... Après avoir vu rouge, voyons au plus noir de nos craintes... Que faire ?</i>
19	Amicale du Bois St Martin	Deux tracts datés 3 juillet 2009 Avis n° 2 : <i>Nous avons le soutien du maire du Plessis... Nous savons maintenant pourquoi la mairie de Villiers est en faveur du projet...L'arrêté biotope a été déféré au TA par Noisy... Attention : l'ass. "les amis du Bois St Martin" est en fait sous la coupe de la mairie de Noisy... Comment stopper l'acquisition...</i>

Registre 7

Registre vide d'observations écrites, mais auquel 18 courriers ont été annexés.

Courriers adressés au commissaire enquêteur en mairie et annexés au registre 7

N°	Nom et adresse	Mots clés (ou synonymes)
1	MMme JC Séguenot Thirion de Briel, 19 r. Girodet, Pontault	Original du courrier 3 au registre 5
2	Jacques Roizot, 131 av. Maréchale, Plessis	Original du courrier 4 au registre 5
3	Christine Pagani, 24 allée Fleurie, Plessis	Original du courrier 2 au registre 5
4	Hélène Tarditi, 12 allée de la Ville au Bois, Plessis	Original du courrier 5 au registre 5
5	Françoise Tarditi, 10 allée Monique, Noisy	Original du courrier 7 au registre 5
6	MMme Christophe Hénault, 109 av. Maréchale, Plessis	Original du courrier 6 au registre 5
7	Les Amis du Bois St Martin (+ signature Patrick Sébire)	Original du courrier 1 au registre 5
8	Serge Durigoin, 8 Musset ,etc.	Original du courrier 10 au registre 5, avec 5 planches photos Célie
9	Christine Le Bourg, 191D av. Maréchale, Plessis	Non, habite HLM le long du chemin piéton qui borde Bois, protection de l'environnement, protection biotope peut évoluer
10	Christine Saraiva, 5 av. Mireille, Plessis	Non, autres bois (Vincennes, Ozoir...) autres centres équestres (Nogent, Joinville, Ozoir...), payer pour activités = sélection, flou, argent pour 2 communes, si étangs du

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

		Bois disparaissent celui de mon HLM aussi
11	MMme Dutheil, 127 av. Maurice Berteaux, Plessis	Non, va accentuer déforestation
12	Isabelle Vallas, 40 av. Bertrand, Plessis	Non, zones humides, tritons, biotope, routes, parking, incompatible avec préservation, assez de bois pour familles, déjà possible de visiter le bois,
13	Pascal Verdelet, 40 av. Bertrand, Plessis	idem
14	Laurence Follet, 241 av. Maréchale, Plessis	Non, même ouverture partielle (détritrus), autres bois, autres centres équestres, autres fermes pédagogiques (77 ses enfants en ont bénéficié plusieurs fois), balades sentier bordant le bois même sans en voir complètement l'intérieur : crapauds, chevreuils, oiseaux
15	Eliane & André Canda, 14 allée des Mésanges, Plessis	Non, propriétaires (connait Petiet), bien géré, dégradations (Plessis St Antoine, Chennevières Ferme des Bordes abandonnée)
16	Corinne Sautereau, ass. Avenir du Bois St Martin, Plessis	Non, déjà non en 2004, bien géré, par Région, propriétaires, oui à ferme pédagogique, déjà motos, destructions du biotope par activités,
17	MMme Alain Jouanna, 25 av. Jean Kiffer, Plessis	Original du courrier 13 au registre 5
18	Eric & Adeline Friaissse, 109 av. Maréchale, Plessis	Original du courrier 12 au registre 5
19	Plessis Avenir, chez Mathilde Bernard-Durouchez, 12 allée du Parc du Plessis, Plessis	Oui, projet plus structuré qu'en 2004, AEV = garantie, spéculation, économique social et écologique, pas de parking à l'intérieur
20	Christine Pagani, 24 allée Fleurie, Le Plessis <i>idem courrier 2 registre 5, mais arguments différents</i>	Non, intérêts financiers, fric, honte, bandes, alcool, drogue, au détriment de santé physique, mentale, psychique
21	Confédération des ass de défense et de lutte pour le respect des droits (ADRD) par violation des droits de l'homme, Bureau national 24 allée Fleurie, Plessis (<i>idem ci-dessus</i>)	Non, bruit, foule, bandes, drogues, alcool, voie d'accès, propriétaires, coûts, suicides, stress, loisirs pour riches
22	J François Chevrolle, 67 route de Combault, Villiers Ex collaborateur Delouvrier	Non, déjà non en 2004, mauvaise foi Noisy enquête vacances, projets plus importants, Est 94 déjà souffert ville nouvelle A4, RER, position Petiet pas éternelle, par Etat, visites encadrées

Registre d'enquête parcellaire, rempli par erreur (et par excès d'affluence en mairie) par des observations concernant la DUP

1	anonyme	Non, déjà non en 2004, Le Plessis non concerné, enquête vacances scolaires, délibération Plessis défavorable non tenue compte, AEV Bois (Boussy sic) St Antoine, lieux publics dégradés, motos, bbq (Célie), , lieu d'enquête erroné, ira au TA, flou
2	anonyme	Non, tissu urbain très dense, un des massifs boisés les plus importants de la petite couronne, autres bois, argent public, propriétaires
3	anonyme	Non, flore, 294 espèces végétales dont protégées, biotope, loisirs existent déjà,

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

		parking
4	anonyme	Non, autres bois 94, 77, 93, santé, avenir de nos enfants (Européennes)
5	Lecordier	Non
6	Deux anonymes	Non
7	André Abadia, Villiers	Non, nuisances, saccage
8	Jean-Paul Bengoly, Villiers	Non, sauf projet bien bordé
9	Josiane & J François Petit, 52 av. Stanislas Liédet, Villiers	Non, réserve foncière sur partie Villiers, propriétaires, état actuel, petits enfants
10	Aveline & Céleste Rodrigues, 56 av. Liédet, Villiers	Non, nuisances
11	Joëlle & Guy Crépin, 14 av. Haute Futaie, Villiers	Non, publicité confidentielle, impossible concilier ZNIEFF biotope avec public, argent public
12	Marcelle Heurtebois, 54 av. Liédet, Villiers	Non
13	Mme Piveteau, 36 Liédet, Villiers	Non, bétoniser, faune exceptionnelle
14	Marie-Odile Metz, 74 av. Bois St Martin, Villiers	Non, acharnement, faune, flore disparaissent, autres bois, parking, assainisseur de CO2, faune
15	S&C Fournier, 24 av. Pierre Dupont, Villiers	Patrimoine d'exception, faune, flore, biotope, constructions
16	Sylvie Donat, Hakim Loumi, 1 ^{er} r. Boris Pasternak Emerainville	Non, tranquillité
17	Colette Lacotte, 32, av. Liédet, Villiers	Non, faune flore, nuisances, motos, planche à roulettes, feux (Marmousets), tags, route, biotope, activités destruction, habitants non consultés, arbres absorbent CO ₂
18	Dominique Garnier, 26 av. Chennevières, Plessis	Non
19	Mme Dulac, 19c av. Maréchale, Plessis	HLM le long bois, biotope, faune flore destruction, propriétaires
20	Irène Graff, 64 av. Bois St Martin, Villiers	Non
21	Bruno Hugon, 39 r. Duc de Trévisse, Plessis	Non, déjà non en 2004, dernier poumon vert, faune flore état actuel
22	Mathurin R..., 62 av. Maréchale, Plessis	Non, propriétaires
23	MMme Yves Le Floc'h,	Non, nature

Observation orale

1	anonyme	Une personne n'a pas voulu écrire sur les registres, mais a dit au commissaire enquêteur que, sans se prononcer sur l'opportunité de l'ouverture, souhaitait qu'on n'oublie pas les vélos dans l'aménagement du Bois St Martin
---	---------	--

Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009

Pétitions déposées à Villiers sur Marne	
Nature, initiateur, nombre de signatures	Phrases clés
Pétition annoncée par Michel Walter (Amicale de l'avenir du Bois St Martin) dans son courrier n° 13 annexé au registre 6 de Villiers ; pétition sans indication de l'initiateur. 756 signatures	Non à l'ouverture du Bois St Martin Selon le projet annoncé par la mairie de Noisy le Grand Ce sanctuaire doit rester intact
130 signatures (+ 100 subtilisées) sur tract en couleur <i>signalées à l'observation 123</i>	voir détail dans pétitions de Noisy

Bilan des observations à Villiers sur Marne

Au total, **188 observations** écrites (dont la 131^{bis}) ont été portées aux 8 registres mis à la disposition du public (en comptant le registre d'enquête parcellaire rempli d'observations ne concernant que la DUP).

une observation orale a été exprimée sans se traduire par un écrit

55 courriers ont été annexés aux registres _____

Soit un total de **244 observations et courriers**.

Sur ce total, **21** observations et courriers, **surlignés en gris**, sont en double, ou ne constituent pas une observation.

Sur les **223** observations restantes, donc exprimant un point de vue, **219 sont défavorables** au projet, **4 sont favorables** (2 personnes du Plessis, une de Villiers et les Amis du Bois St Martin). Ces chiffres mélangent des avis d'associations, de ménages ou d'individus, plusieurs personnes d'une même famille s'étant parfois exprimées séparément.

En résumé, à Villiers,

- **3 personnes du Plessis et de Villiers ont porté une observation favorable et 130 ou 230 feuilles de pétitions favorables** ont été apportées par l'association des Amis du Bois St Martin,
- **plus de 200 ménages ou familles** (surtout de Villiers, le Plessis-Tréville et Pontault-Combault) **ont exprimé un avis défavorable**, et une pétition de 756 signatures a été apportée par l'Amicale pour l'avenir du Bois St Martin.

Observations et courriers reçus à Noisy-le-Grand

Les 11 registres de Noisy le Grand ont servi à recueillir les observations écrites du public ainsi que les courriers parvenus à la mairie (agrafés avec leur enveloppe), ainsi que de nombreuses feuilles de pétition (avec une seule ou plusieurs signatures) apportées en mairie et agrafées par le personnel.

Pour simplifier la réponse aux observations, les signatures sur feuilles de pétition ont été comptées, mais les feuilles de pétition, y compris celles arrivées par courrier, n'ont pas été numérotées en tant qu'observations. Dans le rapport, il est répondu néanmoins autant aux arguments des pétitions qu'à ceux des observations.

N°	Nom et adresse	Mots clés (ou synonymes)
Registre 1		
1	Sébastien Bousquet, 5bis r. des Vergers, Noisy	Oui, profiter, ne pas rester privé, gare, non entretenu (suite promenade autour), clôture arrachée, coupes sauvages pour bois chauffage indécrites, faune flore
2	André Romary, 20, r. des Vergers, Noisy	Oui, + values, sénateur Bonnefous : envt qualité menacé par urba, échec villes nouvelles, nécessité protéger bois surtout périphérie grandes villes
3	Roland Cardot, prdt Société historique Noisy Champs Gournay et archéologique de Marne la Vallée, r. Pêcheux, Gournay	Comme Haute-Ile partage espace protégé et espace ouvert, ouverture Bois St Martin pour observation et réflexion
4	Clémence Adam, 9 pl. des Castors, Noisy	Oui, initiative enrichissante, s'aérer ambiance jeune et communicative
5	Jean Saunier, 7, rue de Lille, Noisy	Oui, pour promener fils handicapé, changer des bords de Marne
6	Thérèse Diallo,	Oui, Noiséens attendent avec impatience
7	Ginette & Claude Piton, 6 imp. Chilpéric, Noisy	Oui, verdure idéal promenade
8	Maurice Benayoun, 21 av. de Beaulieu, Noisy (prdt Ass. Les Amis du Bois St Martin)	Oui, dégradation vue du pourtour (arbres au sol) polluant les mares, coupes sauvages, clôture, Noisy manque cruellement d'espaces verts
9	Danielle Lettoli, 9 r. de Malnoue, Noisy	Oui, merci municipalité
10	M. Pradot, 9 r. de Malnoue, Noisy	Non, dégradations, motos, parking, décharge (Malnoue), meilleure préservation = état actuel
11	Andrée Candebat, 11 r. du Vallon, Noisy	Oui, promener en toute quiétude
12	Nicole Lours-Rolet, 14 r. Duval, Pontault	Non, riveraine, il n'y a pas de protection des espaces verts naturels IdF, immobilier
13	Ass. Mieux vivre aux Richardets, 40 r. du Richardet, Noisy, prdt Guy Suant,	Oui, besoins de + en + intenses en espaces verts, meilleure gestion, laissé à l'abandon
14	Carole Geffroy, 42 av. Pavé Neuf, Noisy	Oui, faune flore, béton, non respect envt, non entretenu
Le registre 1 contient en outre 19 signatures en faveur du projet d'acquisition du Bois St Martin par la ville de Noisy et la Région Ile de France		

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

Registre 2		
15	Guy Suant, 49 r. du Richardet, Noisy (id. obs. 13)	Oui, incurie des propriétaires
16	Amadeu Pereira de Almeida, 40 r. du Richardet, Noisy	Oui, mal géré vu du pourtour, AEV indispensable
17	F. Finetto, 73 av. Lucien Salles, Noisy	Non, faune flore, dégradation, prostitution, tranquillité
18	Une écologiste	Non, poumon vert, état actuel, population qui ne respecte rien
19	Philippe Schroeder, Le Val Muguet, Pontault	Non, ne pas percer un poumon vert
20	..., allée de Maintenon, Noisy	Non, autres parcs (Villeflaix, allée de la Grotte Noisy-plage), nuisances, seringues, prix
21	Colette & Marc Vigier, 38 r. frères Harbulot, Noisy	Non, voient hérons, faisans, piverts, fini après ouverture, parking, bruit, nuisances, expropriation
22	Roger Atry, 54 av. Bois St Martin, MMme Cavanna, 56 av. Bois St Martin, MMme Durbin, 60 av. Bois,	Non, arguments non convaincants et antagonistes
23	Marie & Jacky Richifat, 14 r. Champigny, Pontault	Non, laisser tel quel, contre n'importe quelle construction
24	Les Riverains de l'av. St Pierre et ch. de Villiers à Combault, Plessis (16 signatures de 9 ménages)	Non, quelle utilité publique ? la bande de 100-200m concerne Plessis et Pontault qui ont déjà chemin pourtour, parking, accès, motos, perturbée (Célie), bois conservé car clôturé privé
25	Les riverains Bois St Martin (Plessis Pontault), Stéphane Dupuis	Non, faune flore, parking, voirie, biodiversité
26	Riverains Pontault-Combault et Plessis	Non, déjà non en 2004, réserve écologiste, bien géré, état actuel, par Région, ni entrée ni parking à Pontault et Plessis, ni activités, grillage entre zones A et B
27	Géraldine Darot, 32bis av. Gal de Gaulle, Noisy	Oui, rêve que cet espace s'ouvre pour ses 2 enfants comme à l'ouest de Paris
27 bis	UFC Que choisir	Prolongation enquête et réunion publique, lettre suit
Le registre 2 contient en outre 18 signatures en faveur du projet d'acquisition du Bois St Martin par la ville de Noisy et la Région Ile de France		
Registre 3		
28	Mme Landréa, 11 r. frères Darras, Noisy	Non, nuisances (motos, quads, tam tam) cf bois cuisine scolaire, brigade équ. Pas tj là, trafic quartier (cars), parking, bruit pollution
29	Joseph Mouanigot, 14 r. Paul Serelle, Noisy	Oui, mal entreternu
30	Elodie Vandard,	Non, mal géré ? mais biches ! fuite faune, déchets
31	Patrice Vandard, 36 r. frères Harbulot, Noisy	Non, qd on veut tuer son chien on l'accuse de la rage, dégradations, poumon vert
31bis	Nicole Palaysi, 100 r. Pierre Brossolette, Noisy	Oui, profiter et protéger, sauvegarder
32	Christian Palaysi, id	Oui, gestion forestière, ceinture verte
33	Etienne Doussain, cons. municipal "Noisy solidaire, à gauche vraiment"	Oui mais, par région, ne pas saucissonner, comme Haute Ile, ass Amis du Bois St Martin et ses fêtes soutenues par mairie, protection alors ne pas parler de possession,

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

		sanctuarisé
34	Noisy Dir Urba	Récépissé de documents d'enquête par ass. Environnement 93
35	Mauricio Santiago de Irzibal Soto, 39 r. Dr Sureau, Noisy	Oui, grande idée
36	Bernard Marchand, 2 allée de la Noiseraie, Noisy	Oui, ass. Rando de Noisy, seul moyen de bien gérer
37	Christophe Nguyen, 21, r. Dr Sureau, Noisy	Oui écologique ment, enfants étudient nature,
38	Josette Menu, 21 r. Dr Sureau, Noisy	Oui, heure écologie, comment laisser sans entretien ce bois
39	Marina Menu, 62 r. Dr Jean Vaquier, Noisy	Oui, ballades
40	Karen Menu, 21 r. Dr Sureau, Noisy	Oui, détente
41	Albert Menu, av. Jean M., Noisy	Oui, très faible minorité de privilégiés
42	B. Cœur Joly, 8 r. de la Justice, Noisy	Oui, population de l'Est parisien
43	Vanessa Cœur Joly, 15 r. Marx Dormoy, Noisy	Oui, nécessaire à notre développement
43bis	Rose-Marie & Michel Bihouée,	Non, Amazonie, Bornéo, détruit bois av. Emile Cossonneau, sq Colonel Rémy, derrière piscine, pavillons pour béton, sécurité, incivilités, trafic, autres bois (Fort de Villiers, Dutronc
44	Michel Miersman, 1 ^{er} adjt, prdt SIVU secteur 1 Marne la Vallée	Oui, achat comme pour villes nouvelles, stress, minéral
45	Corinne Sautereau,	Non, préserver = ne pas laisser ouvert, bien géré, ouverture pédagogique, biotope, autres bois
46	Béranger	Non, manque moyens financiers pour surveiller, motos, flou (accès, trafic), constructions, AEV confie gestion
47	Vœu des conseillers municipaux enfants de Noisy, 42 signatures	Oui, randonnées, ballades contées et pédago, vélo, ferme pédago, chasse au trésor, poubelles, aires de jeu, picnic, veillées, haras, observatoires
48	Jocelyne Bunod, 17 r. de la Fraternité, Noisy	Non expro, déjà en 2004, ouverture raisonnée
49	Amis naturalistes des coteaux d'Avron, Neuilly-Plaisance	Non, arrêté de biotope respecté par propriétaires
50	ADIHBH-V, prdt Alain Cassé, 8 r. Pierre Brossolette, Noisy	Enquête estivale, demande réunion publique et prol. 2 semaines
Le registre 3 contient en outre 1 signature en faveur du projet d'acquisition du Bois St Martin par la ville de Noisy et la Région Ile de France		
Registre 4		
51	Catherine Chaillot-Derouet, 15 allée de la Tourelle, Noisy	Non, ouverture mesurée, aucun cgt arrêté biotope, par Région, 0 trafic, 0 parking
52	Ass RENARD, Roissy en Brie	Demande compléments dossier d'enquête : <ul style="list-style-type: none"> - arrêté de biotope, - demande modif arrêté biotope par AEV, - lettre préfet refusant cette modif, - lettre préfets décidant non DUP,

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

		- doc graphique PLU zone N
53	Jean-Rémy Kramp, 17 r. Transversale, Noisy	Non, arrêté non aérien mais avec participation propriétaires, déjà visite par ass Renard, bien géré, 2 communes, manque requête annulation biotope, propriétaires, pas de vraie concertation (id Clos d'Ambert), enq estivale urba fermé samedi, affichage peu visible
54	UFC Que Choisir 93 Sud, Neuilly sur Marne	Non, par Région, activités hors site protégé biotope, joint courrier à CADA, à M. Franchette c. enquêteur 2004, proposition modif arrêté de biotope (de AEV)
Le registre 4 contient en outre 530 signatures en faveur du projet d'acquisition du Bois St Martin par la ville de Noisy et la Région Ile de France		
Registre 5		
55	Ass Arc en Ciel, MPT du Champy, Butte Verte...	Oui, enfants hors béton, bois réservé quelques personnes, oxygénation
56	Claudia Rodrigues-Santin, 3 allée Haute Place, Noisy	Oui, promener, détendre
57	Julien Santin,	Oui, friche
58	Serge Santin, id	Oui, opposition ridicule (park 3 étages, route), ténacité élus (biotope), protection non incompatible public
59	Ass Amis du Bois St Martin, 17 av. Gabriel Péri, Noisy	Idem courrier 1 registre 5 de Villiers
60	Amis naturalistes des coteaux d'Avron, Neilly-Plaisance	Idem obs 49 Noisy
61	Lydie Le Tendre, 20 allée de la Noiseraie, Noisy	Non, déjà non en 2004, ornithologue, par Région (ou département comme Haute Ile), activités hors zones A et B, conditions bonne gestion patrimoine pas réunies
62	Isabelle Lamot, 2 chemin de ronde, Noisy	Non, par Région et AEV, morceler, biotope, budget, non au parking
63	Lucie Lamot, 53 r. des Pléiades, Noisy	Non, bois av. Médéric, feu de bois allée des Graviersd, dégradations, déchets, McDo, canettes, poumon vert, état actuel
64	Las Amis de la Nature section avril 50, Montévrain	Lettre de soutien (à ass Amis Bois St Martin ?) : protection et profiter
65	Comité des usagers des parcs départementaux, La Courneuve	Lettre de soutien à ass Amis Bois St Martin : développement durable
66	Conseil général 93, v-prdt Emmanuel Constant, adj maire Noisy	Oui, mal géré, protection non incompatible public
67	Famille Desrumeaux et Mathieu, 62bis à quater av. Bois St Martin, Noisy	Non, tranquillité, ouverture = non préservation, vandalisme
68	Jean-Denis, Martine, Elise & Chris Laruelle, Noisy	Non, par Région AEV, pas Noisy (arbres r. Aristide Briand et Charles de Gaulle) existait alternative, ouverture mesurée
69	Sylvain Szymanski, 19 r. Dr Jean Vaquier, Noisy	Oui, déséquilibre offre demande, comme Célie Malnoue
70	Philippe Roy, ass RENARD	Manque textes qui régissent l'enquête, et comment elle s'insère dans la procédure adm du projet
Le registre 5 contient en outre 121 signatures en faveur du projet d'acquisition du Bois St Martin par la ville de Noisy et la Région Ile de France		

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

Registre 6		
71	Michel Legros, 24 av. des Yvris, Noisy	Non, propriétaires, protection
72	Les amis du Bois St Martin, Noisy	Lettres de réponse aux positions prises par les associations : - RENARD - Amis naturalistes des coteaux d'Avron, - UFC Que Choisir 93 Sud - Amicale/Avenir du Bois St Martin
73	Josette ..., Noisy	Non, a visité bois, poumon vert, argent public, construction HLM, impayés
73bis	Amis du Bois St Martin	Annonce avoir déposé 1060 pétitions sans commentaires et 336 avec un commentaire ces pétitions ont ensuite été mélangées à d'autres, le tout ayant été comptabilisé en fin d'enquête
74	Alain Cassé, 8 r. Pierre Brossolette, Noisy	Non, recours APB
75	Jacques De Coster, 14 r. Pierre Brossolette, Noisy	Non, par Région, propriétaires, doute vertus écolo de Noisy
76	Josiane Le Borgne, 8 r. Pierre Brossolette, Noisy	Non, activités dans bois des Yvris
77	Environnement 93	Ouverture ne permet pas protection zone A, demande réunion commission préfectorale des sites pour modification APB, réunion partenaires du projet (dt ass et scientifiques) avant DUP
78	Annie Cluzard, 108b av. Gal de Gaulle, Bry sur Marne	Oui, mal géré, interdit scientifiques indépendants, pas de protection des mares et zones humides, doute absence de liens ass-propiét., non = intéressés
79	Gérard Servais, 56 av. PV Couturier, Noisy	Non, propriétaires, trop de béton, nuisances (cf Vincennes Boulogne)
Le registre 6 contient en outre 4 signatures en faveur du projet d'acquisition du Bois St Martin par la ville de Noisy et la Région Ile de France		
Registre 7		
80	Gournay Environnement	Non, bien géré (selon expert en 2004), enquête pas lieu d'être si APB, ouverture bande = non préservation
81	Agnès Constant, psdte élus Socialistes et Républicains, Noisy	Oui, protection compatible ouverture
82	Rémy Cornec, 29 av. des Yvris, ancien élu municipal, Noisy	Oui, depuis 1740 urbanisation Richardets, château de la Lande, centre Plessis, seul public peut entretenir
83	Thierry Ulrich, maire adjoint, secteur sud, Noisy	Oui, plus grand nombre, ouverture maîtrisée
84	Mme Not, 8bis r. des frères Darras, Noisy	Non, état actuel, biotope, pourquoi signature de très loin ?
84bis	Mme Dufresne, 71bis av. Lucien Salles, Noisy	Non, seul espace vert à l'est de Paris
85	JC Dufresne, id	Non, dernière réserve naturelle à l'est, autres bois
86	Mouvement Démocrate 93, prdte Marylise Martins	Oui, seul public peut entretenir

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

87	Jacqueline Romary, 20 r. des Vergers, Noisy	Oui, mal géré
88	A. Bercher, 11 r. Leclerc, Noisy	Non, constructions
89	Muriel Emery, adjointe maire, 29 allée Alphonse Daudet, Noisy	Oui, enfants adultes séniors, protection
90	Stéphane Emery, id	Oui, mal géré (échec de plantations, seul public peut entretenir, exploitation "minière" des bois présents (idem lettre AEV obs. 111))
91	Marie-Thérèse Emery, id	Oui, faire kms alors que végétation à nos pieds
92	Véronique Leclerc, adjte maire, Noisy	Oui, la Région détruira bâtiments pour ne pas les entretenir
93	Caroline Laugénie, 132 bd Mal Foch, Noisy	Oui, préservation
Le registre 7 contient en outre 91 signatures en faveur du projet d'acquisition du Bois St Martin par la ville de Noisy et la Région Ile de France		
Registre 8		
94	Hervé Carré, 14 r. Haute Maison, Noisy	Oui, densification Est parisien, nature pour popu défavorisées, Yvriv
95	Ivan Slastanova, cons municipal, Noisy	Oui, AEV, Yvriv
96	Marc Foveny, 152 r. Pierre Brossolette, maire adjt travaux,	Oui, dès 1973, ENS 1995, empêché urba, en partie idem obs 90
97	22 dessins d'enfants noiséens qui ont voulu s'exprimer	Faire un pic-nic, cheval, poussin poules, canard, lapin, des loups, oiseaux, un lion (Nza), toucher des animaux en liberté, chats, hamster, écureuils, lièvres, poissons, tortues, cochons, mouton, activités nature (nichoirs), balade en poney, jouer avec mon frère et mon cousin, vaches, potager, auberge, boutique pour vendre nos légumes, bancs, renard, sans voiture, moto, pollution, chevreuil, petit ruisseau, ours
98	Amis du Bois St Martin, Noisy Lettre du 13 juillet à l'Amicale/Avenir du Bois St Martin, c/o Natalia Le Cron + 3 tracts diffusés par l'Amicale du Bois St Martin	Réponse à la lettre de Mme Le Cron du 12 juillet (voir observation 139) : insultant, dénie avoir fait pression, respecte droit d'expression, coordonnées perso retrouvées sur réseau social et pages blanches Joint étude de l'arrêté de biotope avec recensement des espèces citées
99	ADIHBH-V, Noisy	Pétition 34 (+ 9 sur registre 9) signatures pour achat par Région (postures changeantes de Noisy), bois fermé ouvert de façon contrôlée et pédagogique, jouissance par propriétaires, zones A et B totalement préservées
Le registre 8 contient en outre 63 signatures en faveur du projet d'acquisition du Bois St Martin par la ville de Noisy et la Région Ile de France		
Registre 9		
100	Mouvement Républicain et Citoyen, Serge Epmard, adj maire, Maryvonne Henry, cons municipale	Oui, mal géré, outil d'apprentissage du respect et de la citoyenneté, enfants bien plus sensibles environnement que leurs parents
101	Lucie Godart, 31 av. de Normandie, Noisy	Oui, mal géré
101bis	anonyme	Oui

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

102	Jacques Servais, 23 av. frères Harbulot, Noisy	Non, nuisances, bruit, détritrus, camionnettes id Vincennes Boulogne
103	Patrick Bon, Noisy	Non, déjà non en 2004, destructions, pollutions motos quads, 2 communes, constructions (proximité gare), demande modif APB
104	Christian Apremont, Noisy	Oui achat bande 10% surface totale, noyau fermé, projet avec villes voisines, oui accrobranches, non ferme (constructions)
105	Noiséenne qui aime la nature et la vie	Non, pas de place pour activités humaines, piétinement, bruit
106	Céline Fourey, 72 r. de Malnoue, Noisy	Non, assez à Noisy (bords de Marne, parc de Champs, jardin des artistes) qui a abattu arbres (av. Gal de Gaulle) alternative, élimination renards 2007, perturbations, pourrait faire bois au Clos d'Ambert
107	Min... Le Blis	Oui, à bas les privilèges
108	Danièle Pitois, 1 r. Mal Juin, Noisy	Oui, ENS depuis 1995, AEV plus de moyens que propriétaires,
109	Héloïse Lafortune	Oui
110	Enseignants de l'école Joliot-Curie, lettre à M. Benayoun, prdt Amis du Bois St Martin	Oui, travaux sur environnement et écocitoyenneté
111	Marguerite Cornec, cons régionale, v-prdte AEV	Explique PRIF, Bonnefous scientifique initiateur ceinture verte, Joint texte AEV
<p>Le registre 9 contient en outre 32 signatures (+ 81 signatures récoltées à partir du 28 12 2007 sur la Toile par le site mes Opinions.com) en faveur du projet d'acquisition du Bois St Martin par la ville de Noisy et la Région Ile de France.</p> <p>Sont également agrafés 4 feuilles imprimées depuis le site Opinions.com recensant des signatures, mais il apparait des commentaires contre l'ouverture alors même qu'une signature est signalé, laissant craindre que ceux qui ont signé ne sont pas tous favorables à l'ouverture. Comme pour les pétitions sur papier, rien n'est précisé sur les projets d'activités.</p>		
Registre 10		
112	Maire adjoint Emerainville, Raphael Cuevas	Dépose la lettre ci-après de 5 p.
113	id	Non, par AEV, fragilisé par urba ! Dire que l'environnement de Noisy et Villiers sera valorisé ! entretenu sommairement ! sauvegarder ce massif !
114	MMme Javaudin, 21 r. de la Paix, Noisy	Non, nuisances, bruit, sangliers, chevreuils, parking
115	Thierry Picant, 13 r. Prdt Mazaryck, Noisy	Oui, manqué d'entretien, RER, bus, vélo pour s'y rendre, enfants bas âge (dessins d'enfant)
116	N. Dias	Non, activités, biotope, construction, par Région, propriétaires, ouverture raisonnée
117	Rosine Benigna, Noisy	Veut préserver la zone naturelle
118	Fedwa Darawi	Soutient municipalité
118bis	Fathya Darawi	id

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

119	Amicale du Bois St Martin (4 signatures)	Tract pour le non, protection, là où la ville passe la nature trépassé, coûteux, biotope, partage en deux d'une prairie clairière, passage obligé des animaux : une aberration
120	Ghislaine Mella	Non, ouverture néfaste, quoi de pédagogique dans l'accrobranches et le poney ?
121	Damien Merceron	Dépôt de lettre RENARD en réponse. Ces lettres ont été agrafées comme observation 140 dans le registre 11
122	Alain Revello, 12 av. du Bois St Martin, Noisy	Non, biodiversité, flou, voies ?
123	Françoise Cornier, 26 r. Briffault, Pontault	Non, par Région, propriétaires, Vincennes, route, parking
124	Claude V.	Non, destruction, poumon à l'Est, sous contrôle, par AEV, pédagogique,
125	Anonyme, Noisy	Non, les parties des allées qui sont accessibles au public m'ont toujours satisfait
126	MMme Paul Labatte, 84 boucle de la Nacelle, Noisy	Non, déjà non en 2004, même avis que c. enquêteur
127	Françoise Thuin, 11 r. de la Montgolfière, prdte ADIHR (ass défense des intérêts des habitants des Richardets) Noisy	Non, par Région, riverains = pas intérêt général, Noisy + verte, préfet estimait Bois pas assez protégé,
128	Guy Divout, 5 sentier des Piottes, Noisy	Oui, poumon d'oxygène, promener, enfants jouer
Le registre 10 contient en outre 8 signatures en faveur du projet d'acquisition du Bois St Martin par la ville de Noisy et la Région Ile de France		
Registre 11		
129	ADCA, prdt Alain Shalabi dépose <ul style="list-style-type: none"> • 57 signatures sur lettres-pétitions "Le Maire m'a dit" • un texte de 5 p. • 4 photos 21x29,7 montrant le mauvais état des rues de la Justice, de la Victoire et du Souvenir dans le quartier du Clos d'Ambert • Analyse observ. et pétitions d'une précédente enquête 	49 signatures (dont certaines au nom d'un couple) + 5 envois par courriel : Non, propriétaire, veut parc au clos d'Ambert, dépenses inutiles, mauvais état des rues du Clos d'Ambert, gestion coûteuse par externalisation (cf. parkings), propriétaires, bien protégé, excentré, densification insécurité, blocs de béton
129bis	Anonyme	Non
130	P. Godart, Noisy	Oui, poumon de l'Est
131	anonyme	Non, = espaces verts pour + bétonner
132	Fabien Lambry, conseiller municipal	Oui, + grand espace vert de l'Est, secteur qui en manque cruellement
133	Vanda Furlan Mazioux, Noisy	Oui
134	anonyme	Non
135	Régine & Richard Codron, 11ter allée des Belles Vues, Noisy	Non, oui ouverture conditions strictes, accompagnées, acheté ferme Delaurier r. Dr Sureau pour ferme pédagogique, c. équestre à côté pont de Neuilly, accrobranche Butte verte très peu valorisé, dossiers mal étudiés, la mairie abat arbres malades
136	Marguerite Cornec, cons. régionale, v-prdte AEV, maire-adjte Noisy	Oui, par AEV expérience, ne parle pas des activités

Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009

137	Les Verts de Noisy le Grand, Michel Rizzo	Oui, garantie à long terme, limiter accès autos, non au parking démesuré à l'entrée
137bis	Sylvie Dufresne, cons rég, maire adj, prdte groupe élus Verts, Noisy	Oui, seule AEV peut gérer (11 000 ha en IdF), RER, unité paysage et gestion avec Célie Malnoue
138	Sébastien Bousquet, adjt quartier Centre, 5bis r. des Vergers, Noisy <i>Idem observation 1 à Noisy, plus détaillée</i>	Oui, 130 000 plantations/an, 1400 arbres depuis tempête, besoin de lieu de promenade et détente, sondage Quelles sont pour vous les priorités pour améliorer votre cadre de vie en Seine St Denis ? "éduquer les enfants et les adultes pour leur apprendre à respecter l'environnement" (62%) , développer les espaces verts et planter plus d'arbres (32%)
139	Natalia Le Cron, 3 allée Lamartine, Plessis Lettre 12 07 à Amicale Bois St Martin (qui répond en obs. 98)	Reproche à l'Amicale d'avoir retrouvé son adresse et d'avoir fait pression au nom de l'obligation de réserve d'un agent public et d'avoir été agressive lors de réunion RENARD au Plessis, rôle des chablis, double rôle de Mme Cornec
suite	Lettre 15 07 au commissaire enquêteur	Signale une nouvelle publication de son nom et adresse suite à ses prises de position contre le projet
140	Ass RENARD, 13 p. + 4 photos aériennes + plan 1900	Non, par Région et AEV, propriétaires, ouverture contrôlée et pédagogique
141	Claudine Bourguignat, 10 r. de la Paix, Noisy	Oui, maires précédents Mme Richard, M. Pontone, se dégrade, grumes
142	Alain Bourguignat, adjt maire, id	Oui, famille divisée, pas les moyens d'entretenir, ferme pédago.e pour petits citadins
143	Michel Miersman	Idem obs. 44
144	Etienne Doussain	Idem obs. 33
145	Ass RENARD, Roissy en Brie lettre du 27 juin <i>Idem observation 52 à Noisy</i>	Demande compléments dossier d'enquête : - arrêté de biotope, - demande modif arrêté biotope par AEV, - lettre préfet refusant cette modif, - lettre préfets décidant non DUP, - doc graphique PLU zone N
146	FNE Pôle exploitation ressources renouvelables, réseau forêt <i>Lettre aux Amis du Bois St Martin (erreur d'attribution)</i>	Lettre de soutien
147	CC 93, v-prdt E. Constant, adj maire Noisy <i>Idem obs. 66</i>	Oui, mal géré, protection non incompatible public
148	Danielle Raabe	<i>idem courrier 3 au préfet 93 et courrier 14 annexé au registre 6 de Villiers</i>
149	Yveline Méline, 24 route de Gournay, Noisy	Non, déjà non en 2004, régime forestier, bien géré, pédagogique, argent public, obscur (ass écartées)
150	Claude Bartolone, CG 93	Oui, seule Région et Noisy peuvent protéger, RER, sensibiliser
151	Patrice Mercier, 14 r. Roger Salengro, Noisy	Oui, les martinets n'ont pu nicher dans toits conservatoire hors sujet
152	Michèle Claveau, prdte UPR ass Unir pour réussir, allée de la Grotte, Noisy	Non, services urba fermés samedi., arrêté biotope pris entre préfet et propr., entrée raisonnée et raisonnable du public, ruine la coopération, impossible protéger zones A

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

	<i>Courrier également reçu au domicile du commissaire enquêteur</i>	et B, parking Yvris >1km entrée Plessis, activités, bruit, la "population riveraine" n'a pas besoin qu'on lui "améliore l'offre en espaces verts" : elle est dotée de ce côté-là (zone pavillonnaire avec jolis jardins, un GR en lisière du Bois, squares boisés, proximité des Bois ouverts au public à l'est du Bois St Martin, par Région
153	Carole Le Petit-Lebon, avocate	Non, absence d'étude d'impact, bien géré, garder bâti et terrain autour, exproprier Est de RER, argent public (endettement Noisy notoriété publique), accès voitures, motos contradictoire APB, flou
154	Parti Socialiste, Noisy (180 noms)	Oui
155	FNE Pôle exploitation ressources renouvelables, réseau forêt	Signale que son courrier aux Amis du Bois St Martin (obs. 146) n'était pas une contribution. FNE n'ayant pas tous les éléments pour traiter ce sujet
156	Natalia Le Cron, <i>courrier aux Amis du Bois St Martin, suite des obs 98 des Amis du Bois St Martin et 139 de Mme Le Cron</i>	Contre récurrence des Amis du Bois St Martin dans l'affichage de son adresse personnelle sur un journal électronique (journal ou blog)
157	Nadine Verhée-Thieffry, 94 r. de Nogent, Pontault <i>Copie de courrier destiné à Villiers (pas de trace à Villiers)</i>	Non, propriétaires, bien géré, résistants
158	Annie Bunod, 17 r. de la Fraternité, Noisy	Pas de concertation, par Région, concertation communes riveraines, pas d'expropriation
159	Vœu de la majorité municipale	Oui, ouverture comme au XVIIIe, entretien, gestion
Le registre 11 contient en outre 39 signatures en faveur du projet d'acquisition du Bois St Martin par la ville de Noisy et la Région Ile de France		
Au total, les 11 registres de Noisy le Grand contiennent 926 signatures (+ 81 signatures récoltées à partir du 28 12 2007 sur le site Internet mes Opinions.com) en faveur du projet d'acquisition du Bois St Martin par la ville de Noisy et la Région Ile de France, soit un total d'environ 1000 signatures sachant que certaines d'entre elles viennent de personnes ayant par ailleurs porté une observation et/ou envoyé un courrier portant le même avis.		
Pétitions déposées ou envoyées à Noisy le Grand		
Oui	169 feuilles destinées à une signature avec nom et adresse, dont une avec commentaire (oxygène...) + 2 feuilles à texte concentré pour recevoir plusieurs signatures (9 signatures au total) + 3 tracts en couleur Soit 181 signatures de pétitions reçues par courrier	Je soutiens le projet d'acquisition du Bois St Martin par la ville de Noisy le Grand et la région Ile de France <ul style="list-style-type: none"> • Pour qu'un organisme public expert, l'AEV, assure la sauvegarde (...) de cet espace naturel • Pour empêcher des promoteurs privés (...) • Pour que tous les Noiséens, petits et grands, découvrent.. • Pour que les Noiséens soient les acteurs du développement durable • Pour faire du Bois St Martin un modèle de protection écologique...
Oui	Tracts en couleur en papier glacé (ou photocopies couleur mates) distribués par les Amis du Bois St Martin (mention :	<u>Recto</u> : p. 1 : <i>Pour l'ouverture du bois dans le respect de sa faune et de sa flore</i>

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

	<p>"à retourner ou à déposer à Association les Amis du Bois St Martin MPT des Richardets 17 av. Gabriel Péri, Noisy"</p> <p>1438 signatures (dont 368 avec commentaire)</p>	<p>Puis présentation de l'association Les Amis du Bois St Martin p. 4 : Vous pouvez agir pour que cette importante zone naturelle soit enfin ouverte au public et mise en valeur dans le respect de la faune et de la flore, signez la pétition !... pour l'ouverture au public du Bois St Martin</p> <p><u>Verso :</u> p. 2 & 3 : Pour en savoir plus sur le bois St Martin (plan et 7 photos) texte sur les espèces animales et végétales rares, se terminant par : à ce jour, aucun entretien n'est réellement assuré, mais nous avons pu constater que des coupes de chênes centenaires parfaitement sains, sont opérées, certainement dans un but lucratif.</p> <p>La préservation du bois mérite mieux que ça !</p>
Non	<p>Feuilles recto-verso "Le Maire a dit" Organisée par l'Association de défense du Clos d'Ambert (ADCA) de Noisy, <i>observation129 à Noisy</i> 49 signatures + 5 envois par courriels, soit 54 signatures</p>	<p align="center">Je dis NON à l'acquisition du Bois St Martin par la ville de Noisy le Grand et la région IdF</p>

De plus, indépendamment de l'enquête publique, Les Amis du Bois St Martin ont proposé une *pétition pour l'ouverture au public du Bois Saint-Martin*, à l'attention des pouvoirs publics (et non pas du commissaire enquêteur), sur le site www.mesopinions.com, ayant recueilli 82 signatures entre le 29 décembre 2007 et le 19 juillet 2009 (47 signatures pendant la période de l'enquête), en ne mentionnant que le prénom du signataire.

Bilan des observations à Noisy le Grand

Au total **167** (158 + 9 numéros bis) observations et courriers ont été portés aux 11 registres de Noisy le Grand, sur lesquels les feuilles de pétition n'ont pas été numérotés (mais néanmoins comptabilisées dans les signatures de pétitions).

Sur ce total, **26** observations et courriers, **surlignés en gris**, sont en double ou ne constituent pas une observation.

Sur les **141** observations et courriers restants, donc exprimant un point de vue, **66 sont favorables** au projet, **75 sont défavorables**. Comme à Villiers (et comme pour toutes les enquêtes) ces chiffres mélangent des avis de familles, d'associations ou d'individus.

En résumé,

- **75** observations sont défavorables (dont au moins 44 viennent de personnes habitant Noisy, d'autres étant anonymes, sans adresse, ou d'ailleurs), et une pétition d'environ **50** signatures défavorables a été déposée,
- **66** observations sont favorables, toutes de Noisy sauf une (de Bry sur Marne, obs. 78) si on enlève les associations et institutions, et **2619** signatures ont été apportées par pétition (1000 dans les registres de Noisy, 181 reçues par courriers et 1438 déposées en mairie.

Courriels reçus et autres documents adressés au commissaire enquêteur

L'arrêté interpréfectoral d'ouverture d'enquête ne prévoyait pas d'observations par courriel. Mais devant l'affluence lors des permanences qui ne permettait pas à tous d'écrire sur les registres avant fermeture du service Urbanisme, le commissaire enquêteur a communiqué son adresse de messagerie pour que les personnes qui ne pouvaient pas revenir écrire sur les registres ou ne souhaitaient pas envoyer un courrier, puissent ainsi envoyer leurs observations.

Courriels reçus par la messagerie électronique du commissaire enquêteur yvegal@club-internet.fr (texte hors formules de politesse et un peu simplifié)		
1	Corinne Lafranconi, 3 av de la Chenaie Villiers Reçu le 03 07	<i>Je vous informe que je suis contre l'achat du bois St Martin par les Mairies de Noisyt Villiers, les expropriations prévues, l'ouverture du bois au public car c'est un espace protégé pour des raisons écologiques. Les projets de centre d'équitation, accrobranche, parking, route d'accès à la gare des Yvris etc. me semblent tout à fait contraires au maintien et à la survie d'un espace protégé. J'ai 2 enfants et j'ai envie qu'ils puissent un jour profiter encore d'espaces verts... voir des arbres et des animaux qu'ils ne voient pas habituellement. De plus, ce projet ne me semble absolument pas indispensable, je ne pense pas que nous ayons un "besoin pressant" de centre d'équitation dans la région ! Quant aux routes en plus, développez davantage les transports en commun (au lieu d'en supprimer comme le bus 307 !) et il y aura moins de problème de circulation.</i>
2	JP Villette 04 07	<i>Pas d'accord, pour faire de ce bois n'importe quoi, comme désire le faire Villiers Noisy, ce bois longe le Plessis sur sa plus grande partie, je l'ai toujours connu ainsi, c'est un poumon comme peut l'être les bois de Boulogne ou Vincennes pour les Parisiens, pour les communes de Pontault; Le Plessis et Villiers, c'est vraiment un poumon . Ne le laissez pas, entre les mains de promoteurs qui désirent avant tout faire un profit, avec un lieu qui a toujours existé dans notre commune, le baron Petiet en était le propriétaire, je l'ai toujours entendu autour de moi, il y a énormément d'espèces en tout genre, en se promenant le long du bois saint martin le matin de bonne heure, nous pouvons voir des biches, des sangliers, et d'autres oiseaux qui se trouvent bien dans ce bois saint martin. Qu'on fasse un vote avec toutes les communes environnantes, cela me paraît citoyen, déposer, uniquement à Villiers, un document qui sera lu, uniquement par quelques centaines de personnes, ce n'est pas démocratique. Nous demandons que soit organisé un référendum pour les communes.</i>
3	André Voillot 4 07	<i>Idem texte ci-dessus</i>
4	mclacan@club-internet.fr 06 07	<i>J'ai l'honneur de vous informer que je suis très inquiète pour l'existence du Bois St Martin, le poumon vert de notre commune de Villiers et des 3 autres limitrophes. Je me permets de donner mon avis sur son maintien tel quel, simplement tracer de petites allées pour les promeneurs. Je ne sais pas ce que sont les projets en chantier mais quand je vois que notre jolie petite ville de Villiers est la proie des promoteurs (vous pouvez le constater si vous voulez bien venir la visiter), le charme de notre ville briarde s'efface petit à petit pour devenir tout à fait quelconque. Les immeubles en construction sont identiques à tous ceux que l'on voit partout. Tout ceci pour vous dire que j'ai absolument peur que ce bois devienne aussi la proie des promoteurs, qu'on arrache des arbres (j'ai entendu parler de la création d'une bande de 150 à 200 m de large tout autour du bois). Pourquoi ? Nous, les habitants de Villiers, nous ne sommes au courant de rien. Je vous en supplie, ne laissez pas démanteler ce bois, c'est notre patrimoine vert. La mode est à l'écologie verte, alors qu'on nous laisse respirer ! Faut-il toujours penser profit plutôt qu'au bien-être des populations ?</i>

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

5	Jean Drucker 07 07	<i>Je tiens à vous faire part de mon opposition à l'acquisition par la commune de Noisy le Grand d'un parcelle de 67 ha du Bois Saint Martin, pour les raisons suivantes: - forme: pratiquement aucune information sur cette enquête publique n'est actuellement disponible sur aucun média ou site... - fond: espace naturel d'un intérêt écologique certain, cette zone est classée ZNIEFF et bénéficie d'une protection BIOTOPE ce qui semble difficile à concilier avec un parking de 3 hectares (1000 places de stationnement) plus des allées de pénétration. Dernièrement deux réunions "d'informations" ont eu lieu à Villiers sur Marne et Le Plessis Trévisé. Au cours de la première le maire n'a rien trouvé de mieux pour argumenter son choix que de compter sur une augmentation de la taxe d'apprentissage pour augmenter les subventions de la municipalité... La deuxième réunion à été perturbé par des "partisans" du maire de Noisy suivi de l'intervention de la police municipale. Il me semble donc nécessaire de clarifier la situation en présence des parties prenantes État, Région, Municipalités, Collectivités locales, Associations...</i>
6	MMme Christian Prévot, 62 av. Bois St Martin, Noisy 14 07	<i>sommes totalement opposés au projet du Maire, qui veut acquérir ce domaine qui est privé, <mais celui-ci est le roi de l'expropriation> pour le détruire, c'est l'un des rares poumons qui reste en île de France et l'on veut le saboter, parkings aires de jeux, allées, aménagements en tout genre, je vois mal la végétation et la faune animale résister aux motos tous terrains et feux de camp, on va devoir abattre les biches, chevreuils, sangliers et autre animaux qui eux aussi sont chez eux, ou les parquer, car ils représenteront un danger pour le public, ou est la protection de la nature de ce bois ?...Une fois encore le Maire veut détruire ce qui est bien, la meilleure façon de protéger cette espace de verdure qui est aussi ne l'oublions pas un poumon d'oxygène pour la région, est de le laisser comme il est, semis sauvage avec sa flore et sa faune c'est cela que l'on doit préserver. De plus la commune est déjà suffisamment endettée comme ça, l'achat, l'aménagement l'entretien le gardiennage , les habitants de Noisy et j'imagine des communes concernées sont déjà suffisamment ponctionnés comme ça, les charges communales ne font qu'augmenter on n'arrête pas de payer pour satisfaire les phobies du Maire, il y a sûrement autre chose à faire de plus utile pour la commune avec l'argent du contribuable, de plus le quartier les Richardets, les Yvris et bois St. Martin, nous sommes les laissés pour compte, mis à l'écart pour pas mal de choses, mais pour les nuisances là on pense à nous.</i>
7	Gérard Greder 14 07	<i>Nous avons appris le projet d'urbanisation du Bois St Martin. Etant retraités, notre choix de nous installer au Plessis Trévisé a été en partie guidé par la proximité d'un poumon vert que représente le BSM et l'existence d'une agréable promenade, sécurisée, hors de la circulation automobile et régénératrice, propice aux enfants, aux sportifs et aux personnes âgées. Nous nous joignons aux nombreux protestataires et espérons être entendus afin que ce projet ne soit pas adopté et que la nature soit préservée.</i>
8	Serge Dray, Pontault 17 07	<i>J'ai appris cet après midi que la ville de Noisy conteste le Biotope et veut acquérir 110 ha à moyen terme et que le seul but et de devenir propriétaire pour avoir les mains libres pour de VILAINS PROJETS .Nous n'avons pas pu vous voir cet après midi, j'en suis désolé.</i>
Autres documents remis ou envoyés au commissaire enquêteur		
1	Par Emmanuel Constant, v-prdt CG93, adjt maire de Noisy <i>Idem observations 66 et 147 à Noisy</i>	Le biodiversitaire n°2 : Bilan 2005 de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine en Seine St Denis Atlas de la flore sauvage de Seine St Denis, publication du Museum (504 p.)
2	Josette Menu, prdte de l'Office de tourisme et d'animation de Noisy <i>idem observation 38 à Noisy</i>	Plaquette Concours Villes et Villages fleuris 2009, Ville de Noisy le Grand

**Acquisition de 278 ha du Bois-St-Martin à Noisy-le-Grand (93) et Villiers-sur-Marne (94)
Enquête DUP du 17 juin au 17 juillet 2009**

3	Amis du Bois St Martin (reçu par courriel)	Etude effectuée par les Amis du Bois St Martin sur les espèces citées dans l'arrêté de biotope
4	Association RENARD transmet par courrier la réponse du préfet 93 à ses demandes	<ul style="list-style-type: none"> - Demande de modif de l'APB du BSM par AEV (11 10 06) - Lettre préfet 93 refusant modif avec note détaillant "<i>les principaux aspects des milieux naturels remarquables du site</i>"

Bilan général des observations

Observations au sens large (observations écrites et orales, courriers, courriels et autres documents)				
	Avis neutre ou en double	Oui	Non	Total
Observations et courriers : Préf. 93	4			4
Villiers	21	4	219	244
Noisy	25	68	75	168
Courriels			8	8
Doc. divers	4			4
Total	54	72	302	428

Pétitions à Villiers et Noisy		
Total Oui	130 signatures (+ 100 subtilisées) déposées à Villiers Environ 1000 signatures dans les 11 registres de Noisy, 181 signatures arrivées par courrier à Noisy, 1438 tracts des Amis du Bois St Martin déposés à Noisy <hr/> Environ 2800 signatures	Pour l'acquisition du Bois St Martin et/ou l'ouverture dans le respect de sa faune et de sa flore
Total Non	756 signatures par Amicale de l'avenir du Bois St Martin déposées à Villiers 54 signatures par l'ADCA déposées à Noisy <hr/> Environ 800 signatures	Non à l'ouverture du Bois St Martin selon le projet annoncé par la mairie de Noisy le Grand Ce sanctuaire doit rester intact ou Je dis NON à l'acquisition du Bois St Martin par la ville de Noisy le Grand et la région IdF

Annexe 2

Recensement des espèces citées dans l'arrêté de Biotope

Par l'association des Amis du Bois Saint-Martin

Espèces protégées par certaines conventions nationales, internationales et départementales.

Bufo bufo (crapaud commun) – présent communément sur tout le territoire français et dans plus de 10 sites identifiés en Ile-de-France.

Dendrocopos medius (Pic Mar) – présent majoritairement sur la moitié nord de la France, communément dans le nord-est de la France et dans plus de 10 sites identifiés en Ile-de-France.

Dryocopus martius (Pic Noir) - présent majoritairement sur la moitié Est de la France, communément dans l'est de la France et dans plus de 10 sites identifiés en Ile-de-France.

Triturus alpestris (Triton Alpestre) - présent sur les $\frac{3}{4}$ nord-est de la France, communément dans l'est de la France et dans plus de 10 sites identifiés en Ile-de-France. (Données inexistantes sur le sud-ouest)

Triturus helveticus (Triton palmé) - présent communément sur tout le territoire français et dans plus de 10 sites identifiés en Ile-de-France.

Triturus vulgaris (Triton ponctué) - présent majoritairement sur la moitié nord de la France, communément dans le nord-est de la France et dans 7 sites identifiés en Ile-de-France.

Lobelia urens (Lobélie brûlante) - présent majoritairement sur le quart ouest de la France, en nombre principalement dans le territoire subatlantique et se trouve communément dans le massif de Rambouillet (78).

Pernis apivorus (Bondrée Apivore) - présent communément sur tout le territoire français et dans 6 sites identifiés en Ile-de-France.

Rana dalmatina (Grenouille agile) - présent sur les $\frac{3}{4}$ nord-est de la France, communément dans l'est de la France et dans plus de 10 sites identifiés en Ile-de-France.

Salamandra salamandra (Salamandre tachetée) - présent communément sur tout le territoire français et dans 9 sites identifiés en Ile-de-France.

Triturus cristatus (Triton crêté) - présent sur les $\frac{3}{4}$ nord-est de la France, communément dans le centre-ouest de la France et dans plus de 15 sites identifiés en Ile-de-France. (Données inexistantes sur le sud-ouest)

Lacerta vivipara (Lézard vivipare) - présent sur les $\frac{3}{4}$ de la France, communément dans le nord-est de la France et dans 6 sites identifiés en Ile-de-France. (Données inexistantes sur 16 départements)

Sources :

-Inventaire National du Patrimoine Naturel (Le Service du Patrimoine Naturel (SPN) est l'une des unités scientifiques (USM 308) du département Ecologie et Gestion de la Biodiversité du Muséum National d'Histoire Naturel

-"La biodiversité du Département de la Seine-Saint-Denis atlas de la flore sauvage" de Sébastien Filoche, Gérard Arnal et Jacques Moret (publication du CG 93 et du Muséum National d'Histoire Naturel)